

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Filière technique – Catégorie C EXAMEN PROFESSIONNEL

REFERENTIEL OPTIONS

Les informations contenues dans ce référentiel sont données à titre indicatif.
Il n'existe pas de programme réglementaire

SPECIALITE : « BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS »	4
Option : « Plâtrier »	4
Option : « Peintre, poseur de revêtements muraux »	5
Option : « Poseur de revêtements de sols, carreleur »	6
Option : « Installation, entretien et maintenance froid et climatisation »	7
Option : « Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) »	8
Option : « Menuisier »	9
Option : « Ebéniste »	10
Option : « Charpentier »	11
Option : « Menuisier en aluminium et produits de synthèse »	12
Option : « Maçon, ouvrier du béton »	13
Option : « Couvreur, zingueur »	14
Option : « Monteur en structures métalliques »	15
Option : « Ouvrier en VRD »	16
Option : « Agent d'exploitation de la voirie publique »	17
Option : « Ouvrier d'entretien des équipements sportifs »	19
Option : « Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) »	21
Option : « Dessinateur »	22
Option : « Métallier - soudeur »	23
Option : « Serrurier - ferronnier »	24
SPECIALITE : « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS »	25
Option : « Production de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture »	25
Option : « Bûcheron, élagueur »	26
Option : « Soins apportés aux animaux »	27
Option : « Employé polyvalent des espaces verts et naturels »	28
SPECIALITE : « Mécanique, electromecanique »	29
Option : « Electrotechnicien, électromécanicien »	29
Option : « Electronicien »	30
Option : « Installation et maintenance des équipements électriques »	31
Option : « Mécanicien hydraulique »	32
SPECIALITE : « RESTAURATION »	33
Option : « Cuisinier »	33
Option : « Agent en restauration collective : liaison chaude, liaison froide »	34
SPECIALITE : « ENVIRONNEMENT, HYGIENE »	35

Option : « Propreté urbaine, collecte des déchets »	35
Option : « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics »	36
Option : « Entretien des piscines »	37
Option : « Agent en qualité de l'eau »	39
Option : « Agent de maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration »	40
Option : « Opération mortuaires (fossoyeur, porteur) »	41
Option : « Agent d'assainissement »	42
Option : « Opérateur d'entretien des articles textiles »	43
SPECIALITE : « COMMUNICATION, SPECTACLE »	44
Option : « Agent polyvalent du spectacle »	44
SPECIALITE : « LOGISTIQUE ET SECURITE »	46
Option : « Magasinier »	46
Option : « Monteur, levageur, cariste »	48
Option : « Agent de maintenance bureautique »	50
Option : « Agent de surveillance, télésurveillance, gardiennage »	51
SPECIALITE : « CONDUITE DE VEHICULE »	53
Option : « Conduite de véhicules poids lourds »	53
Option : « Conducteur d'engins de travaux publics »	55
Option : « Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) »	56
Option : « Mécanicien des véhicules à moteur Diesel »	57
Option : « Mécanicien des véhicules à moteur à essence »	59
Option : « Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre) »	61



SPECIALITE : « BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS »

Option : « Plâtrier »

Le plâtrier est généralement rattaché aux services techniques ou à la direction des bâtiments d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou régional ou d'un office public HLM. Il peut travailler à l'intérieur ou à l'extérieur et réaliser des travaux en hauteur, de réhabilitation ou neufs. Il est chargé d'effectuer tous types de travaux de plâtrerie en intérieur et en extérieur : rénovation, isolation, protection incendie, décoration, finitions intérieures. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Réaliser les travaux préparatoires au chantier
- Planter et sécuriser un espace de travail (échafaudage) et organiser son chantier
- Préparer les différents produits et outillages
- Préparer des surfaces et des produits
 - Réaliser des travaux de plâtrerie
- Enduire les sols, les murs et les plafonds
- Lisser les surfaces avec une taloche ou projeter l'enduit pour un effet de matière
- Façonner des éléments décoratifs (rosaces, corniches...) ou moulures
- Réaliser les opérations de raccord de plâtre
- Réaliser des saignées
- Poser des isolants thermiques ou acoustiques (laine de verre, polystyrène...)
- Monter des cloisons en briques plâtrières
- Poser des cloisons sèches ou plaques de plâtre
 - Nettoyer le chantier et assurer l'entretien du matériel mis à sa disposition
- Effectuer des travaux de finition
- Remettre en état des lieux
- Entretenir les équipements et matériels mis à sa disposition (nettoyage et contrôle)

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les caractéristiques et les compositions des produits utilisés
- Savoir utiliser le matériel courant
- Avoir une bonne connaissance de la chaîne de métiers intervenant sur un chantier pour coordonner son activité
- Connaître les bases techniques complémentaires en électricité, en plomberie, en étanchéité et en isolation
- Savoir prendre des cotes sur un chantier, lire un plan, réaliser des tracés
- Maîtriser la classification et le stockage des matériaux
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liés aux produits, matériaux, outillage utilisés, aux installations (matériels électriques), aux personnes ainsi qu'au métier (manutention de charges...)
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité liées aux E.R.P.
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

Le peintre, poseur de revêtements muraux est généralement rattaché aux services techniques ou à la direction des bâtiments d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou régional ou d'un office public HLM. Il peut travailler en intérieur ou à l'extérieur et réaliser des travaux en hauteur, de réhabilitation et neufs.

Il est chargé d'effectuer des travaux de peinture ou de pose et de maintenance de revêtements muraux en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Réaliser les travaux préparatoires au chantier
- Implanter et sécuriser un espace de travail et organiser son chantier
- Préparer les différents produits et outillages
- Réaliser les travaux préparatoires : ponçage, égrenage, brossage, décapage
- Réaliser les opérations de nettoyage : lessivage en conservation, lessivage à repeindre
- Réaliser des travaux d'apprêts : préparation des fonds (rebouchage, enduisage, traitement des fissures et des joints avec des bandes de calicots), ragréage, marouflage.
- Réaliser des travaux de peinture et de pose de revêtements muraux
- Peindre une surface plane (mur, plafond...), réchampir, réaliser des retouches
- Rechercher les couleurs, l'harmonie
- Maîtriser les techniques de poses du papier-peint : sans raccord, avec raccord, avec raccord sauté, passage d'angle, passage sauté, double coupe, arasements
- Réaliser un calepinage, tracer des lés, découper des lés, encoller
- Protéger les métaux ferreux, éliminer la rouille, protéger les bois, appliquer du vernis
- Nettoyer le chantier et assurer l'entretien du matériel mis à sa disposition
- Effectuer des travaux de finition
- Remise en état des lieux
- Entretenir les équipements et matériels mis à sa disposition (nettoyage et contrôle)

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Reconnaître les différents revêtements : bois et dérivés, métal, plâtre et dérivés, ciment, béton, enduis ciment, plastique, moquette ...
- Connaître les caractéristiques et les compositions des produits utilisés : les peintures, les décapants, les colles et les revêtements muraux
- Savoir utiliser le matériel courant : rouleau, pinceau, brosse, couteau ...
- Savoir prendre des cotes sur un chantier, lire un plan, réaliser des tracés
- Maîtriser la classification et le stockage des matériaux
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liés aux produits, matériaux, outillage utilisés, aux installations (matériels électriques), aux personnes ainsi qu'au métier (manutention de charges...)
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »

Option : « Poseur de revêtements de sols, carreleur »

Rattaché aux services techniques d'une collectivité, le « poseur de revêtement de sols, carreleur » est amené à travailler sur tout type de chantier de construction ou de rénovation, en extérieur ou en intérieur. Il intervient à l'issue des travaux de gros œuvre et en coordination avec d'autres corps de métier (électricien, peintre...). Il assure l'implantation des revêtements de surfaces et de décoration en différents matériaux (carrelage, dalles, moquette, linoleum, ...).

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation
 - Installation du chantier en coordination avec les autres corps de métier
 - Préparation des produits et de l'outillage
 - Grattage, décapage et nettoyage de la surface à revêtir
 - Réalisation d'un ragréage, d'un rebouchage, d'une chape, d'un enduit
- Pose des revêtements
 - Réalisation de scellements ou de poses collée
 - Calepinage
 - Coupes
 - Pose des revêtements (Carrelage, faïence, moquette, ...)
 - Habillage d'éléments
- Finitions
 - Pose de plinthes
 - Pose des joints (étanchéité, dilatation, fractionnement)
 - Nettoyage du chantier

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les différents types de revêtements de sols (carrelages : grès, émail, faïence, etc, moquette, linoleum), d'outillage (équerre, taloche, niveau, carrelette, couteau, brosse, ...) et de produits (colles, joints, ...) utilisés pour leur pose.
- Savoir organiser un chantier et en identifier les caractéristiques
- Maîtriser les calculs nécessaires : périmètres, surfaces, volumes, conversions de surface, ...
- Savoir prendre des côtes, lire ou réaliser un plan
- Savoir effectuer pose et finitions des revêtements
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, connaissance de la toxicité des produits, des règles de stockage, respect des gestes et postures adaptées à la pratique professionnelle, ...
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention

Option : « Installation, entretien et maintenance froid et climatisation »

L'agent technicien froid effectue l'installation, la mise en service et la maintenance d'installations frigorifiques (froid commercial, froid industriel, ...) ou d'équipements de conditionnement d'air et de climatisation (à détente directe, à circuits secondaires de refroidissement, centralisé, ...), selon les règles de sécurité et la réglementation. Il peut intervenir sur des installations de cuisines professionnelles. Il peut effectuer des opérations de dépannage sur des installations de chauffage.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Identifie les phases d'intervention d'installations
- Installe et met en service des équipements et matériels
- Assure la maintenance et vérifie la conformité des matériels installés
- Planifie les opérations de dépannage

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Repère les phases d'intervention d'installations de froid ou de climatisation et établit des devis
- Identifie les causes et conséquences d'un dysfonctionnement ou d'une panne sur une installation et préconise des solutions
- Organise les installations et la mise en service d'équipements et matériels dans le respect du dossier technique
- Positionne et fixe les groupes, condenseurs, tubes, câbles électriques de l'installation frigorifique ou de conditionnement d'air
- Vérifie la conformité des matériels installés et assure leur maintien en bon état de fonctionnement

Option : « Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) »

L'agent spécialisé en « installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques » maintient en état de fonctionnement et effectue les travaux d'entretien et d'installations en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Mise en service et réglage d'installation
 - Etudier et installer les installations sanitaires
 - Calculer les volumes et les débits (d'eau, de gaz, d'air comprimé...)
 - Tracer le réseau de tuyauteries à mettre en place
 - Contrôler l'alimentation ou le stockage de combustibles
 - Procéder au préréglage des équipements, au paramétrage des automatismes
 - S'assurer que les normes de sécurité sont respectées
 - Effectuer le réglage et le contrôle des matériels
- Maintenance des installations de chauffage et de climatisation
 - Effectuer une maintenance préventive : nettoyer, détartrer, purger, graisser, échanger des pièces,...
 - Entretenir un brûleur, une chaudière, un ventilo-convecteur, une centrale d'air, un groupe frigorifique,...
 - Nettoyer ou remplacer des filtres de ventilo-convecteurs, centrales de traitement d'air, ...
- Dépanner des installations
 - Diagnostiquer la panne, le dysfonctionnement d'une installation
 - Démonter et remplacer le matériel défectueux
 - Souder une canalisation
 - Câbler une armoire électrique et remplacer des équipements électriques dans celle-ci

CONNAISSANCES SPECIFIQUES

- Respecter les règles de sécurité liées aux produits, aux matériaux utilisés (nuisances, nocivité, toxicité...) et à l'utilisation de l'outillage (blessure, coupure, brûlure, risque électrique)
- Respecter les règles de sécurité des installations, sécurité des personnes et celles liées au métier (thermocouples, bilames, surchauffes...)
- Connaître les conduites d'installations frigorifiques, pompes à chaleur
- Désinfecter les réseaux dans le cadre de la prévention des risques de légionellose

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître l'outillage : caisse d'un monteur, filières, clefs, cintreuses, arbalètes, toupie, matrice, pince à emboîture, poste de soudure oxyacétylénique
- Connaître le façonnage, la pose par scellement, percements, les techniques de remplissage et de mise en eau d'une installation
- Connaître les appareils sanitaires (description, pose, fixation, entretien...), les robinetteries, le traitement de l'eau sanitaire, des eaux usées,...
- Savoir travailler les tubes (acier, galvanisé, cuivre...) ; utiliser du P.V.C., réaliser des cintrages, souder
- Connaître les normes et la réglementation en vigueur
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir déterminer les priorités d'intervention, les urgences
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Être autonome et faire preuve de disponibilité
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes

L'agent spécialisé en menuiserie façonne et assemble à l'unité ou en petite série des pièces de bois destinées à l'aménagement ou à la construction. Il effectue la mise en place et le montage final des structures réalisées sur site. Il peut concevoir de nouveaux agencements ou menuiseries comme restaurer des ouvrages anciens.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation de la mise en œuvre
 - Réaliser des plans de fabrication et d'installation, des gabarits, ...
 - Effectuer des tracés (épure, plan sur règle, mise au plan)
 - Reporter les tracés sur les éléments et les pièces à fabriquer
 - Préparer les outillages, montages et accessoires selon les données
 - Affûter les outils
- Assemblage, montage
 - Plaquer et affleurer les éléments ou volumes d'agencement
 - Coller et monter les ouvrages et produits
 - Ajuster, traîner, couper, raccorder, fixer, ...
 - Assembler et solidariser les liaisons
 - Assembler à mi-bois, à queue d'aronde, coupes d'angles, rainure et languette
 - Débitier un panneau
 - Ferrer, installer les organes de mobilité
 - Vitrer les parties claires
 - Equiper en quincailleries et accessoires
 - Poser une menuiserie en aluminium, en P.V.C.
 - Réaliser les opérations de décoration, effectuer les finitions, traiter
- Suivi de fabrication et contrôle qualité
 - Vérifier la conformité des éléments, produits et ouvrages réalisés
 - Consigner le temps passé et les problèmes rencontrés
 - Renseigner les documents de suivi de fabrication
 - Conditionner, protéger et entreposer les bois, produits et ouvrages

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaissance du bois et ses dérivés
- Maîtriser les lois physiques, la réglementation, les normes et les règles de l'art
- Connaissance de l'outillage courant : mortaises, scie à ruban, scie circulaire, raboteuse, ponceuse, dégauchisseuse, toupie, bétonneuse
- Différencier les liaisons par vis, clous, agrafes
- Différencier un traitement préventif et un traitement curatif
- Connaissance des grands principes de l'isolation (phonique et thermique)
- Connaissances des calculs de longueur, périmètre, surface, volume et débit
- Savoir lire un plan et dessiner un croquis
- Savoir prendre des cotes sur un chantier
- Savoir déterminer les priorités d'intervention, les urgences
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

Rattaché aux services techniques d'une collectivité, l'ébéniste est chargé de la fabrication ou de la réparation de pièces d'ameublement : chaises, tables, bureaux... Maîtrisant l'art de la marqueterie et du placage, il peut, le cas échéant, effectuer des travaux de rénovation, voire de restauration, de meubles anciens ou de valeur. Il travaille généralement seul mais peut être amené à intégrer une équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Conception
 - étude de la commande
 - calculs nécessaires à la conception du meuble
 - traçage de l'esquisse
 - choix des matériaux
 - choix des ornements
- Réalisation
 - sciage, corroyage, façonnage et rabotage des pièces de bois
 - assemblage du meuble
 - travaux de finition : Raclage, ponçage, vernissage ou cirage
 - marqueterie, placages

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- connaître les différents types de bois (chêne, pin, bois exotiques...) utilisés dans la fabrication des pièces d'ameublement mais aussi les autres matériaux couramment employés : métaux, verre, contreplaqué, médium (MDF), panneaux en latté, etc.
- posséder l'ensemble des techniques nécessaires à la réalisation d'un meuble depuis le façonnage des pièces jusqu'à la finition.
- maîtriser si possible les logiciels informatiques développés dans le domaine de la conception de structures (Autocad, Cadwork, Blender, CutList Plus etc.)
- posséder les connaissances en mathématiques et géométrie nécessaires à la conception d'un meuble.
- savoir prendre des côtes, lire ou réaliser un plan
- avoir le sens de l'esthétique. Posséder si possible des connaissances en art et en histoire de l'art
- connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, etc.
- savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention.

Rattaché aux services techniques d'une collectivité, le charpentier est amené à travailler sur des chantiers de construction ou de rénovation de bâtiments publics : mairies, écoles, crèches, etc.

Son intervention marque l'achèvement des travaux de gros œuvre et précède l'aménagement des locaux par le second œuvre (électricien, peintre...). Il est chargé de la conception et de la réalisation des ossatures qui porteront la couverture d'un bâtiment. Il peut également intervenir sur tout type de structure bois (planchers, escaliers, coffrages, mobilier urbain...) mais aussi aluminium, PVC, composites, etc.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Conception
 - Calculs nécessaires à la conception de la charpente
 - Traçage de l'épure
 - Façonnage du bois en atelier
 - Sciage
- Réalisation
 - Assemblage
 - Levage de la charpente
 - Montage sur chantier
 - Travaux de finition

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les différents types de bois (pin, chêne, sapin...) et leur utilisation, mais aussi les matériaux plus récemment introduits en charpenterie (aluminium, PVC, etc...)
- Posséder l'ensemble des techniques de façonnage propres à chacun de ces matériaux
- Maîtriser si possible les logiciels informatiques développés dans le domaine de la conception de structures (Autocad, Cadwork, LCCB, etc.)
- Posséder les connaissances en mathématiques et géométrie nécessaire au tracé d'une charpente.
- Savoir prendre des côtes, lire ou réaliser un plan
- Savoir travailler de manière coordonnée avec les autres corps de métier
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, respect des gestes et postures adaptées à la pratique professionnelle, etc...
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »

Option : « Menuisier en aluminium et produits de synthèse »

Le menuisier en aluminium et produits de synthèse est généralement rattaché aux services techniques d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou régional. Il peut travailler en intérieur ou extérieur.

Il fabrique, pose et entretient tous les ouvrages courants de menuiserie aluminium.

Il travaille principalement en atelier mais aussi sur le chantier.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Fabrication d'ouvrages en menuiserie aluminium et matériaux de synthèse
 - Relever les cotes sur site
 - Réaliser ses propres plans ou exploiter les plans d'autres corps de métiers
 - Débitier des profils et tôles de menuiserie aluminium à partir des fiches de débits et d'assemblages
 - Réaliser les usinages de menuiserie aluminium
 - Tracer des implantations d'usinages, sélectionner la machine appropriée (machine à commande numérique (banc de débit) ou non (fraiseuse, perceuse...) et adapter l'outillage
 - Monter et équiper des châssis de menuiserie aluminium
 - Réaliser des finitions et habillages en tôles pliées
 - Montage de pivots, de paumelles et de serrures
 - Installation des ouvrages
 - Poser et étancher des châssis
 - Régler les aplombs, les niveaux, l'équerrage et l'alignement
 - Sceller des ouvrages et ossatures de menuiserie aluminium
 - Réaliser les finitions et habillages en tôles pliées

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Maîtriser les techniques de pose de fermetures
- Savoir prendre des cotes sur site
- Savoir utiliser des machines à commande numérique
- Avoir des connaissances en menuiserie bois, aluminium, PVC
- Connaître les normes d'isolation phonique
- Connaître les procédés d'étanchéité
- Posséder des connaissances de base en électricité, en domotique, en maçonnerie
- Savoir prendre des cotes sur un chantier, lire un plan, réaliser des tracés
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liés aux produits, matériaux, outillage utilisés, aux installations (matériels électriques), aux personnes ainsi qu'au métier (manutention de charges...)
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe, être autonome et faire preuve de disponibilité

Au sein des services techniques d'une collectivité, le « maçon, ouvrier du béton » est amené à travailler sur tout type de chantier de construction ou de rénovation, essentiellement en extérieur. Il intervient principalement au niveau des travaux de gros œuvre et en coordination avec d'autres corps de métier (charpentier, grutier, etc.). Il assure l'édification d'un bâtiment par l'assemblage de matériaux de maçonnerie : Brique, parpaing, béton armé, béton précontraint, pierre, bois, etc.). Il peut intervenir dans l'entretien et la réparation des bâtiments relevant de la collectivité.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation
 - Lecture de plan
 - Installation du chantier et coordination avec les autres corps de métier
 - Préparation de l'outillage et des matériaux
 - Installation d'échafaudage
- Edification d'un bâtiment
 - Préparation des fondations
 - Montage des murs
 - Implantation de fenêtres (jambage, retour d'angle, soubassement)
 - Pose des cloisons
- Finitions
 - Pose d'enduits
 - Pose de dalles, de carrelage
 - Nettoyage du chantier

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les différents types de matériaux de construction (Brique, parpaing, béton,...), les armatures, les liants, les mortiers, agrégats, ...
- Connaître les différents types de fondations
- Maîtriser l'usage des outils de maçonnerie : truelle, auge, bétonnière, taloche, cordeau, ...
- Savoir monter un mur selon différentes techniques (assise régulière, opus incertum, coffrage béton,...)
- Savoir organiser un chantier et en identifier les caractéristiques
- Maîtriser les calculs nécessaires : périmètres, surfaces, volumes, conversions de surface, ...
- Savoir prendre des côtes, lire ou réaliser un plan
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, connaissance de la toxicité des produits, des règles de stockage, respect des gestes et postures adaptées à la pratique professionnelle, ...
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention

Au sein des services techniques d'une collectivité, le couvreur, zingueur est amené à travailler sur tout type de chantier de couverture de bâtiment.

Il intervient à l'issue des travaux de gros œuvre et en coordination avec d'autres corps de métier (Charpentier, électricien, peintre...). Il assure l'installation des couvertures et parfois de leurs supports ou de travaux d'isolation. Il veille à l'entretien et à la réparation des toitures.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation
 - Lecture et analyse des plans
 - Installation du chantier en coordination avec les autres corps de métier
 - Mise en place d'échafaudage
 - Façonnage des éléments de toiture si nécessaire (Zinc et parties métalliques notamment)
 - En cas de rénovation, contrôler l'état des supports (charpente)
- Pose des couvertures
 - Pose des matériaux d'isolation et de l'écran de sous-toiture
 - Pose des tuiles ou autres matériaux de couverture (Zinc, ardoise, tôle, cuivre, inox, aluminium, etc.)
 - Raccordement de la couverture aux fenêtres de toit, aux lucarnes et aux cheminées
 - Réparation ou remplacement d'éléments en cas de rénovation ou de maintenance
- Finitions
 - Pose de gouttières ou des chéneaux pour l'évacuation des eaux pluviales
 - Pose du faîtage, des tuiles de rives et des arêtières
 - Démontage de l'échafaudage
 - Nettoyage du chantier

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les différents types de couvertures (tuile, ardoise, zinc, cuivre, aluminium...)
- Connaître et maîtriser l'usage du matériel professionnel
- Savoir organiser un chantier et en identifier les caractéristiques
- Savoir effectuer pose et finitions des éléments de couverture d'un bâtiment
- Maîtriser les calculs nécessaires : périmètres, surfaces, volumes, conversions de surface, etc...
- Savoir prendre des côtes, lire ou réaliser un plan
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, des règles de stockage du matériel, respect des gestes et postures adaptées à la pratique professionnelle, etc...
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »

Option : « Monteur en structures métalliques »

Le monteur en structures métalliques est généralement rattaché aux services techniques d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou régional. Il peut travailler en intérieur ou extérieur. Il assemble ou fabrique les structures en acier qui forment la charpente des ponts, des immeubles, des pylônes, des bâtiments.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Fabrication de structures métalliques
 - Vérifier les mesures des plaques d'acier à partir des plans de fabrication
 - Enregistrer les données dans une machine à commande numérique pour la découpe au laser
 - Découper l'acier avec précision
 - Etirer, plier, emboutir la tôle
 - Déplacer les pièces à l'aide d'outils de levage
- Assemblage et soudure des pièces
 - Transporter les pièces sur le chantier
 - Visser les pièces ou souder les structures afin de les assembler
 - Déplacer et fixer les structures métalliques aux endroits définis sur les plans de construction

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les techniques en matière d'étirage, de pliage et d'emboutissage de la tôle
- Avoir de bonnes connaissances en géométrie et en calcul
- Maîtriser le matériel d'usinage, de levage, de découpe au laser
- Savoir prendre des cotes sur un chantier, lire un plan, réaliser des tracés
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liés aux produits, matériaux, outillage utilisés, aux installations (matériels électriques), aux personnes ainsi qu'au métier (manutention de charges...)
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

Dans le souci permanent d'assurer la sécurité des usagers et/ou des agents, l'ouvrier en voirie et réseaux divers exécute divers travaux d'entretien courant, de réparation des voies et de modernisation ou de création de réseaux d'eau, de câbles ou de conduite, en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Exécution des travaux de terrassements et de déblaiements
 - Implanter un élément d'ouvrage ou de voirie
 - Réaliser la pose de bordures, de caniveaux, de pavés autobloquants
 - Poser des éléments de voirie
 - Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
 - Réaliser des trottoirs, des bateaux et des petits ouvrages maçonnés
- Exécution de travaux de chaussée
 - Entretenir les chaussées goudronnées et pavées (empierrement des ornières, pose d'enrobés froid, remplacement de pavés,...)
 - Faire l'implantation d'une chaussée et participer à sa réalisation
 - Poser les produits de revêtement des chaussées
 - Participer au décaissement ou à la démolition de chaussées
 - Terrasser et remblayer une chaussée
- Pose de systèmes de réseaux
 - Poser des canalisations de petits diamètres (adduction d'eau potable, assainissement)
 - Poser des regards préfabriqués, des fourreaux
 - Exécuter un carottage
 - Assembler les tuyaux en respectant la pente et en assurant l'étanchéité du réseau
 - Exécuter des branchements (piquage, regards de façade...)
 - Remblayer et compacter la fouille

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix...
- Connaître des normes sanitaires, des règles et consignes de sécurité
- Maîtriser les calculs de base : surface, volume, tonnage, pente...
- Connaître de l'outillage, des engins de voirie
- Connaître des différents réseaux, des différents tuyaux...
- Avoir des notions de topographie (tracé simple, niveau automatique, laser d'alignement, ...)
- Connaître des techniques de pose d'éléments d'ouvrages de voirie et de réseaux, de maçonnerie et de bitumage
- Savoir lire un plan et dessiner un croquis
- Savoir prendre des cotes sur un chantier et faire une implantation
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »
Option : « Agent d'exploitation de la voirie publique »

Dans le souci permanent d'assurer la sécurité des usagers et/ou des agents, l'agent d'exploitation de la voirie publique exécute divers travaux d'implantation, d'entretien courant et de réparation des voies et espaces publics, en suivant des directives ou d'après des documents techniques.
Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Entretien et réparation de la voirie publique
 - Rendre praticable la voirie selon les saisons (salage, déneigement...)
 - Détecter les dysfonctionnements et les dégradations des ouvrages de la voie publique (chaussée, éclairage, signalisation)
 - Détecter les interventions d'urgence
 - Prendre l'initiative d'une intervention de premier niveau à titre préventif ou curatif
 - Effectuer des travaux de chaussée, de terrassement et de déblaiement pour la bonne tenue du réseau routier
 - Poser les protections et la signalisation temporaires de chantiers
 - Vérifier, réparer et poser du mobilier urbain
 - Souder, assembler des éléments de quincaillerie (ex : clôtures)
 - Curer les fossés, nettoyer les caniveaux, déboucher les buses
 - Balayer, laver et désherber les trottoirs, vider les poubelles
 - Entretenir des haies et des arbres pour le maintien de la sécurité de la voirie
 - Faucher les bords de route et les talus
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale
 - Monter, démonter, entretenir et poser la signalisation verticale (panneaux, feux, ...)
 - Concevoir et réaliser des panneaux en atelier
 - Entretenir la signalisation horizontale (marquages au sol)
 - Effectuer la mise en œuvre de peintures, produits de marquage au sol
 - Appliquer la réglementation de la signalisation temporaire pendant les travaux sur voie ouverte à la circulation
- Maintenance courante de l'outillage de chantier
 - Assurer la maintenance courante de l'outillage et du matériel
 - Lire et comprendre une notice d'entretien
 - Détecter les dysfonctionnements du matériel
 - Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître les normes sanitaires, des règles et consignes de sécurité (hygiène et sécurité du travail)
- Avoir connaissance des ouvrages (les chaussées, les corps de chaussées, les revêtements routiers...), des matériels et matériaux utilisés (sols, revêtements, bordures, caniveaux, pavages, bétons et mortiers)
- Avoir connaissance du domaine public/domaine privé
- Connaître de l'outillage : bétonnière, tamis, truelle, lisseuse, fer à joint, fil à plomb, taloche, ...
- Savoir identifier le mobilier urbain : potelet, barrière, borne, garde-corps, bancs, poubelles, abri-bus
- Connaître les techniques d'élagage et de fauchage
- Avoir des notions de topographie
- Avoir des notions de mathématiques (notions de pentes, d'angle droit)
- Connaître les techniques de pose d'éléments d'ouvrages de voirie et de réseaux, de maçonnerie et de bitumage
- Connaître le fonctionnement des outils et engins spécialisés (godet, benne, pinces...), des règles de sécurité sur les chantiers
- Avoir connaissance des principes et normes de signalisation, techniques de pose de la signalisation



- Connaître les techniques de raccords aux systèmes de réseau, de réalisation du corps de chaussée, de décaissage ou de démolition de chaussée,...
- Savoir lire un plan et dessiner un croquis
- Savoir prendre des cotes sur un chantier et faire une implantation
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité
- Savoir travailler en équipe
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

L'ouvrier d'entretien des équipements sportifs effectue les travaux d'entretien et de première maintenance des équipements, matériels sportifs et aires de jeux. Il assure la surveillance des équipements et des usagers et veille au respect des normes de sécurité. Il accueille et renseigne les usagers. Il est généralement rattaché au service des sports, aux services techniques ou au service espaces verts. Il exerce en commune, structure intercommunale, département, région.

Il travaille souvent seul, majoritairement au sein des équipements et à l'extérieur.

Ses horaires sont souvent décalés (parfois le week-end) selon les obligations de service public.

Son activité requiert une fréquente station debout prolongée ; la manipulation de produits toxiques et éventuellement le port de charges lourdes.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Accueil des usagers
- Renseigner différents publics sur les équipements et leur fonctionnement
- Orienter les usagers
 - Contrôle des installations et entretien des équipements et matériels sportifs ou aires de jeux
- Contrôler l'entretien, le nettoyage, la désinfection, l'hygiène des équipements
- Utiliser les produits et matériels d'entretien en tenant compte de la spécificité des matériaux traités
- Nettoyer les surfaces sportives et installations
 - Réalisation de travaux de première maintenance
- Détecter les dysfonctionnements
- Procéder aux petites réparations de remise en état des équipements
- Réaliser les petits travaux nécessaires (peinture, menuiserie, électricité, plomberie...)
- Réaliser la préparation matérielle d'un chantier
 - Installation et stockage des équipements et du matériel
- Préparer et installer le matériel sportif
- Manipuler et stocker en sécurité différents matériels
- Réaliser le traçage des terrains en conformité avec les règlements fédéraux
 - Surveillance de la sécurité ; gestion de la signalétique
- Détecter les anomalies des équipements et les risques d'accidents
- Vérifier la signalétique spécialisée par types d'installations
- Tenir le registre de sécurité
 - Entretien des terrains de sports : gazonnés, stabilisés, synthétisés, synthétiques, durs
 - Entretien des salles spécifiques ou polyvalentes, gymnases...

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître l'organisation du service des sports ou des espaces verts et paysages
- Connaître la réglementation des ERP, le règlement intérieur du ou des équipements
- Connaître les procédures de nettoyage, les fiches techniques des différents produits d'entretien des matériaux et des différents types de revêtements
- Connaître la réglementation des installations
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître le plan d'entretien et de maintenance
- Connaître le fonctionnement des équipements et leurs techniques de manutention
- Avoir des connaissances en maçonnerie, peinture, soudure...
- Connaître les procédures de montage et démontage des matériels
- Connaître les normes (aires de jeux, équipements mobiles)
- Connaître le fonctionnement des machines, outils (surfaçage, traçage...) et engins
- Connaître les méthodes d'entreposage
- Connaître les règlements fédéraux (salles, terrains) et activités sportives.
- Connaître les fluides et réseaux de l'équipement
- Connaître les procédures d'alerte et de secours (incendie, gaz, alarmes...)
- Avoir des notions de risques et de sécurité pour le public



- Maîtriser les procédures de signalisation du danger

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »
Option : « Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) »

L'agent polyvalent en maintenance des bâtiments maintient en état de fonctionnement et effectue des travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

L'agent polyvalent doit donc être capable d'intervenir dans les principaux corps d'état du bâtiment sans pour autant, être un spécialiste de chacun d'entre eux. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités
- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
- Détecter les dysfonctionnements dans un bâtiment
- Saisir et évaluer le déroulement des opérations d'entretien
- Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable
- Prendre l'initiative d'une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif
- Appliquer la réglementation des établissements recevant du public
- Rendre compte à la hiérarchie
- Travaux d'entretien courant des équipements
- Effectuer un relevé de plan, effectuer un croquis coté
- Coordonner son intervention avec d'autres corps de métiers
- Effectuer les travaux courants se rapportant à l'entretien des bâtiments et équipements (maçonnerie, électricité, peinture, plomberie, chauffage, menuiserie, plâtrerie, métallerie,...)
- Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité
- Utilisation et maintenance courante de l'outillage
- Détecter les dysfonctionnements du matériel
- Lire et comprendre une notice d'entretien
- Assurer la maintenance courante de l'outillage
- Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître les normes sanitaires, les règles et consignes de sécurité
- Connaître les règles d'entretien d'un bâtiment
- Connaître la réglementation ERP
- Connaître les techniques du bâtiment second œuvre, en fonction de sa ou ses spécialités (maçonnerie, plâtrerie, peinture, menuiserie, électricité, plomberie, soudure, chauffage, climatisation,...)
- Connaître les principes et normes de signalisation, techniques de pose de la signalisation
- Connaître les différents produits d'entretien, les différents matériaux
- Connaître les techniques de fonctionnement des différents types d'outillages et matériels
- Savoir lire un plan, dessiner un croquis et prendre des cotes
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

Le dessinateur est généralement rattaché aux services techniques ou à un service spécialisé (bâtiment, espaces verts et paysage, infrastructure) d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou régional ou d'un office public HLM. Il conçoit et réalise, à l'aide d'outils informatiques, soit dans le cadre de bâtiments neufs ou en réhabilitation, soit dans le cadre d'infrastructures et voirie, des plans sous forme d'avant-projet ou documents graphiques d'études préalables, ou des plans d'exécution. Il travaille au sein d'une équipe sous la contrainte de délais. Il est le garant de la bonne interprétation graphique des orientations techniques d'un projet et de la fiabilité des informations. Il peut être amené à travailler en extérieur.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Elaborer et modifier des documents graphiques aux différents stades d'un projet
- Elaborer des esquisses, plans ou schémas de principe aux différents stades d'un projet
- Etablir des plans d'exécution détaillés
- Mettre en œuvre les normes et techniques du dessin, les normes techniques et conventions de représentation propres à chaque type de réseau ou d'ouvrage
- Traduire les esquisses en volumétrie et en colorimétrie
- Intégrer dans ses analyses les problématiques des différents services spécialisés
- Informer les différents responsables des contraintes techniques inhérentes à certains choix
- Utiliser de plans à toutes les échelles, normes, documents techniques unifiés (DTU) et conventions graphiques propres à chaque type de domaine technique (bâtiment, infrastructures et réseaux, paysage ...)
- Participer à des réunions de chantier
- Assurer la mise à jour d'un projet lors de modifications
 - Evaluation quantitative et prévisionnelle de projets
- Se documenter sur les techniques propres à chaque type de réseau et d'ouvrages de génie civil
- Calculer des cubatures, effectuer des avant-métrés et métrés
- Prendre en compte dans les projets le contenu des documents d'urbanisme
- Planifier la réalisation des documents
 - Gestion des matériels, logiciels et supports d'information
- Exploiter les informations disponibles dans les différentes couches (topographie, hydrologie, occupation du sol...) d'un document issu d'un système d'information géographique (SIG)
- Réaliser le traitement des documents cadastraux numérisés
- Mettre en œuvre un ou des logiciels de CAO/DAO/PAO

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les techniques traditionnelles de dessin (croquis, schémas), les techniques de conception (CAO) et de dessin (DAO) assistées par ordinateur
- Savoir calculer une longueur, un périmètre, une surface, un volume, une échelle
- Savoir prendre des métrés
- Savoir lire et interpréter un plan
- Comprendre et prendre en compte dans les projets le contenu des documents d'urbanisme
- Avoir des notions de base sur les SIG, en urbanisme, en topographie
- Avoir des notions en technologie de la construction, terrassement, réalisation d'ouvrages VRD, résistance des matériaux et conception paysagère
- Avoir des notions en avant-métré, de métré et de calcul des coûts des ouvrages
- Participer au chiffrage d'une étude
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

Option : « Métallier - soudeur »

L'agent métallier - soudeur effectue, en respectant les règles de sécurité et selon des directives, une suite d'opérations au départ de pièces métalliques, sur des appareils de découpe, de mise en forme et de soudage. Il peut exercer en atelier ou sur chantier.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Tracer et identifier les matériaux
- Lire et interpréter les fiches de travail
- Maîtriser la lecture de plans élémentaires, sections et rabattements
- Identifier les différents symboles d'assemblages et les indications de soudage
- Décoder la lecture d'un relevé sur site ou de plans d'ensemble
- Appliquer les techniques de traçage d'éléments droits, d'épures et de développements
- Distinguer la classification générale des matériaux utilisés et leurs particularités
- Utiliser les matériaux en fonction de leur soudabilité (corrosion aciers inoxydables, fontes, cuivres, laiton, bronze, aluminium et alliages, ...)
- Mettre en forme - usiner
- Utiliser les équipements de découpage et de mise en forme (cisailles, matériel de pliage, coupages des aciers manuel ou mécanisé, ...)
- Utiliser les procédés d'oxycoupage et de technologie qui s'y rapportent
- Utiliser des techniques d'ajustage (forage, taraudage, filetage, finition par polissage,...)
- Assemblage
- Souder au chalumeau OX-AD
- Souder à l'arc électrique avec électrode enrobée
- Souder suivant le procédé T.I.G. (Tungsten Inert Gas)
- Utiliser les autres techniques d'assemblages comme le collage, le boulonnage, le rivetage

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Savoir déchiffrer et interpréter un plan et son langage
- Savoir élaborer un plan
- Reconnaître les différents matériaux utilisés et leurs principales propriétés
- Maîtriser les différents moyens de soudage et d'assemblage et adapter le procédé de soudage aux matériaux à assembler
- Savoir paramétrer les outils pour lesquels des réglages interviennent
- Maîtriser les mesures spécifiques à la sécurité des personnes, du matériel et de l'environnement
- Savoir utiliser les outils de traçage, de coupage et de mise en forme
- Connaissances des calculs de longueur, périmètre, surface, volume et débit
- Savoir lire un plan et dessiner un croquis
- Savoir prendre des cotes sur un chantier
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe

L'agent serrurier - ferronnier forge, ajuste et assemble les pièces et des éléments métalliques. Il en assure la pose, l'entretien et la réparation. Il réalise des ouvrages types : tabouret, volute, porte jardinière, table basse, console, ... et réalise également des interventions sur les serrures, les paumelles, ... Il peut exercer en atelier ou sur chantier

ACTIVITES PRINCIPALES

- Tracer et identifier les matériaux
- Lire et interpréter les fiches de travail
- Maîtriser la lecture de plans élémentaires, sections et rabattements
- Vérifier les dimensions et la qualité des profilés
- Réaliser les gabarits
- Distinguer la classification générale des matériaux utilisés et leurs particularités
 - Mettre en forme - usiner
- Débiter les pièces, ébavurer et les nettoyer
- Redresser les profils déformés
- Façonner les pièces (à froid comme à chaud)
- Utiliser les équipements de découpage et de mise en forme (cisailles, matériel de pliage, coupages des aciers manuel ou mécanisé, ...)
- Assemblage
- Pointer les pièces
- Appliquer les techniques du soudage oxyacéthylique
- Appliquer la technique du soudage à l'arc
- Boulonner les pièces
- Riveter les pièces
 - Traiter les surfaces
- Appliquer les différentes peintures
- Réaliser la métallisation
- Réaliser la galvanisation

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix...
- Savoir déchiffrer et interpréter un plan et son langage
- Savoir élaborer en plan
- Maîtriser les différentes conceptions, les normes de fabrication et la pose de divers éléments : garde-corps, barreaudage, portes, châssis, ...
- Avoir des notions sur les charpentes, les ossatures métalliques, poteaux, plancher, ...
- Connaître et interpréter les coupes, différencier les coupes et les sections, retrouver une cotation, une échelle
- Avoir des notions de géométrie : tracer des bissectrices, des tangentes, des médiatrices,...
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées aux produits, aux matériaux utilisés, à la sécurité des installations, des personnes,...
- Savoir lire un plan et dessiner un croquis
- Savoir prendre des cotes sur un chantier
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe

SPECIALITE : « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS »

Option : « Production de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture »

L'agent spécialisé en « production de plantes : pépinières et plantes à massif »; floriculture cultive et produit des végétaux d'ornement. Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes en pot, de plantes à massif, de bulbes ou de fleurs coupées. Il assure les opérations liées au développement des végétaux, tels les semis, repiquages, greffages et multiplications par bouturage ou marcottage. Il réalise le suivi et la maintenance des cultures par une taille appropriée, des arrosages réguliers, l'entretien et la fertilisation des sols, et l'application de traitements phytosanitaires dans le respect de la législation et des mesures de sécurité prévues. Il réalise la récolte, le calibrage et le conditionnement des végétaux produits. Il peut également, en respectant des consignes, réaliser des aménagements et compositions florales simples et entretient les matériels qu'il utilise. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe, en plein air, sous abris et sous serre dans une atmosphère chaude et humide.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Multiplier des végétaux d'ornement en production horticole
- Désinfecter et effectuer le remplissage des contenants pour végétaux en production horticole
- Semer des végétaux d'ornement
- Réaliser le greffage simple de végétaux d'ornement
- Réaliser le marcottage, la division de plantes et exploiter la multiplication naturelle des végétaux
 - Mettre en place une culture en floriculture et en pépinière
- Désherber des aires de culture
- Réaliser le travail du sol en production horticole
- Repiquer des végétaux d'ornement
- Empoter et repoter des végétaux d'ornement
- Planter et transplanter des végétaux d'ornement
 - Assurer le suivi des cultures en floriculture
- Arroser des cultures florales en place (hors-sol, plantes en pots, fleurs coupées)
- Fertiliser des cultures florales
- Tailler pour entretenir des cultures florales
- Tailler pour former des cultures florales
- Distancer des cultures florales
- Réaliser des traitements phytosanitaires sur des cultures florales
- Tuteurer des cultures florales
 - Préparer et conditionner les végétaux issus de la production florale
- Récolter et préparer des fleurs coupées
- Conditionner des végétaux issus de la production florale
- Réaliser une composition florale

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître les cycles végétatifs
- Connaître les supports de culture (sols et substrats)
- Connaître les matières consommables (amendements, engrais, substrats,...)
- Connaître la biologie des végétaux pour comprendre les différentes phases de développement des plantes et leurs besoins
- Connaître les parasites et les pathologies des plantes
- Connaître les moyens de lutte tels que les produits phytosanitaires
- Avoir le sens de l'observation, de la dextérité et de la précision
- Savoir travailler en équipe
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires



- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

Spécialité : « Espaces naturels, espaces verts »

Option : « Bûcheron, élagueur »

Rattaché au service espaces verts d'une collectivité, le « bûcheron, élagueur » est chargé des travaux d'élagage, de taille, d'abattage, de débitage et de débardage des arbres situés sur l'espace public : bords de routes, parcs et jardins municipaux, cours d'écoles, ...

Il exerce son activité en extérieur, généralement au sol, mais peut être amené à effectuer des travaux d'élagage au moyen d'une nacelle ou en évoluant dans le houppier de l'arbre pour une intervention plus délicate. Maîtrisant les techniques de grimpe et de coupe, le « bûcheron, élagueur » possède également une connaissance étendue de la biologie et de la physiologie des diverses essences d'arbres.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation de l'intervention
 - Installation du chantier en veillant à la mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la zone d'intervention
 - Vérification du matériel et des EPI
 - Estimation de la tâche, des modalités et du temps d'intervention
- Réalisation
 - Abattage d'un arbre
 - Elagage : généralement sur nacelle (le long des rues notamment), parfois en utilisant une technique de grimpe (parcs, arbres remarquables, ...)
 - Taille
 - Débitage de l'arbre abattu en bûches (de 1 m de long le plus souvent)
 - Débardage (transport et stockage du bois)

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les différentes essences d'arbres
- Maîtriser l'usage du matériel professionnel : Tronçonneuse, hache, scie à main, ébrancheur, taille haie, sécateur, ...
- Maîtriser les techniques de grimpe et connaître l'usage du matériel utilisé (Baudrier, cordes, ...)
- Posséder l'ensemble des techniques de coupe et d'élagage des végétaux
- Connaître la biologie et la physiologie des arbres
- Avoir des connaissances en parasitologie pour identifier les maladies frappant les végétaux
- Posséder les connaissances en mathématiques et géométrie nécessaires : Calculs de longueur, volumes, périmètres, poids, surface, etc. Savoir prendre des cotes, lire ou réaliser un plan
- Savoir travailler de manière coordonnée avec d'autres corps de métier (Ouvriers en VRD, agents polyvalents des espaces verts, ...)
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : Sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle (Casque, gants, etc.), respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, ...
- Savoir entretenir son matériel et laisser un espace parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention

Spécialité : « Espaces naturels, espaces verts »
Option : « Soins apportés aux animaux »

L'agent spécialisé en soins à apporter aux animaux a pour fonctions principales d'assurer les soins et la garde des animaux, ainsi que le nettoyage des équipements et des installations.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe, en plein air ou sous abris.

Il peut travailler au sein de chenils, fermes pédagogiques, parc naturels.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Observation des animaux
 - Approcher les animaux et observer leur comportement
 - Adapter ses attitudes aux comportements observés
 - Inventorier les animaux
 - Surveiller et diagnostiquer les signes de maladie des animaux
 - Déterminer le moment de faire appel à un spécialiste
 - Effectuer, à la demande du vétérinaire, des traitements prophylactiques sur les animaux
 - Suivre les périodes de gestation et de mise bas
 - Suivre les registres (tableaux des naissances, cahier vétérinaire, documents de sortie,...)
- Nourrissage des animaux
 - Doser et distribuer la nourriture en fonction des espèces
 - Respecter des horaires fixes de distribution
 - Gérer des stocks de produits périssables
- Réalisation de soins vétérinaires courants
 - Capturer un animal
 - Peser, brosser et tondre les animaux
 - Effectuer les soins vétérinaires courants (vaccination, vermifuge, taille des griffes, ...)
- Nettoyage des cages et enclos
 - Nettoyer et désinfecter les locaux et enclos en respectant les règles de sécurité et d'hygiène
 - Déplacer les animaux
- Surveillance de la sécurité des installations
 - Repérer les dysfonctionnements et risques des installations et les signaler
 - Nettoyer et entretenir le matériel

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix ...
- Connaître les principales espèces animales
- Connaître leur mode de vie, leur régime alimentaire, leur lieu de vie, les soins essentiels à leur apporter, ...
- Connaître la typologie des nourritures et des dosages
- Connaître les protocoles de nettoyage des locaux et enclos et les règles de protection des animaux
- Maîtriser les bases en hygiène, contamination animale, contrôle sanitaire et soins vétérinaires
- Connaître les techniques de capture selon l'espèce
- Maîtriser le vocabulaire lié aux animaux
- Avoir des notions de sécurité et risques pour le public ainsi que les normes sanitaires
- Savoir réaliser un dosage
- Connaître les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, chaussures de sécurité, ...)
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes

L'employé polyvalent des espaces verts et naturels effectue l'entretien de ces espaces avec le souci de la qualité paysagère et le respect des exigences écologiques des sites.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe, le plus souvent en plein air.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Tonte, propreté et sécurité des espaces verts publics
- Gérer la croissance des surfaces gazonnées selon leurs types
- Entretenir les végétaux en respectant les rythmes de croissance et spécificités des espèces
- Prévenir les risques naturels et d'accidents
- Relever les incidents, les dysfonctionnements, ... et en alerter les responsables selon une procédure établie
- Fleurissement des massifs, désherbage et taille des haies diverses
- Planter, arroser, désherber les massifs
- Organiser les activités selon la programmation et les circonstances climatiques, techniques, matérielles
- Exécuter des chantiers d'entretien selon instructions
- Mettre en œuvre un plan de désherbage
- Réalisation d'aménagements paysagers
- Préparer l'implantation d'aménagements
- Réaliser des aménagements à partir de plans
- Choisir les végétaux adaptés à l'aménagement, les conditions, ...
- Entretien des équipements et matériels liés aux espaces verts et naturels
- Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé
- Nettoyer et entretenir les outils et équipements

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Savoir identifier les végétaux et connaître leurs cycles
- Maîtriser les règles d'utilisation des pesticides, engrais, amendements,...
- Connaître les techniques de taille, de plantation, tonte ou fauchage,...
- Maîtriser la gestion de l'eau et les techniques d'arrosage
- Connaître les règles et consignes en matière d'utilisation des produits phytosanitaires et protection de l'environnement
- Connaître les règles concernant les conditions d'utilisation, de transport et de stockage des produits d'entretien mais aussi pour l'utilisation des outils et équipements
- Avoir le sens de l'observation
- Savoir travailler en équipe
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin



SPECIALITE : « MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE »

Option : « Electrotechnicien, électromécanicien »

Rattaché aux services techniques, « l'électrotechnicien, électromécanicien » est chargé de l'ensemble des interventions de montage, de contrôle et de réparation des installations et matériels électriques de la collectivité où il exerce ses fonctions. Agent polyvalent, il est responsable de leur fonctionnement et de la sécurité électrique des bâtiments publics où ils se trouvent.

Il peut exercer une maintenance préventive en posant un diagnostic de risques et en intervenant en amont afin d'éviter une panne ou un accident. En cas de panne, il intervient afin de réparer et corriger les défaillances du système après en avoir déterminé l'origine.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Evaluation
 - Poser un diagnostic
 - Anticiper une panne
 - Effectuer des mesures et des tests pour déterminer l'origine d'un incident électrique
 - Etudier un schéma électrique avant intervention
- Réalisation
 - Câblages d'armoires électriques
 - Interventions sur moteurs électriques (brushless, asynchrones, synchrones, monophasés, ...)
 - Interventions sur barrière automatique (démarrage progressif, démarreur rotorique), compresseur, machine outil, ventilateur, ...
 - Entretien du matériel et des installations
 - Remplacement d'éléments et de composants électriques

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Maîtriser les lois générales de l'électricité
- Connaître les signes et symboles utilisés en électricité
- Connaître les règles de sécurité à mettre en œuvre lors d'une intervention sur matériel ou réseau électrique
- Connaître et maîtriser les outils d'usage courant en électricité : pince, tournevis, clefs allène, pince ampèremétrique, dénude câble, ampèremètre, voltmètre, ...
- Savoir comment fonctionne un moteur électrique (notions d'électromagnétisme notamment), un transformateur (monophasé ou triphasé), un ensemble automatisé, etc.
- Savoir calculer des distances, faire des conversions, ...
- Savoir prendre des cotes, lire ou réaliser un schéma électrique
- Savoir travailler de manière coordonnée avec les autres corps de métier
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, etc...
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention

Rattaché aux services techniques, « l'électronicien » est un agent principalement chargé de la maintenance du matériel électronique de la collectivité où il exerce ses fonctions. Son domaine d'intervention est d'autant plus étendu que des composants électroniques existent aujourd'hui sur un nombre considérable d'équipements (téléphonie, ordinateurs, automates...). Son intervention peut s'exercer de manière préventive afin d'éviter une panne ou un accident. En cas de panne, l'électronicien intervient afin de réparer et corriger les défaillances du système après en avoir déterminé l'origine.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation des interventions
 - choisir les conducteurs en fonction des liaisons à établir
 - poser un diagnostic et tester des cartes électroniques
 - anticiper une panne
 - effectuer des mesures et des tests pour déterminer l'origine d'un incident
 - étudier un schéma électrique avant intervention
- Réalisation
 - monter, câbler des composants électroniques et établir les connexions nécessaires
 - fabriquer des circuits micro-électroniques
 - opérer un contrôle du câblage
 - appliquer les lois de l'électricité
 - réparer et dépanner le matériel.
 - entretien du matériel et des installations
 - remplacement d'éléments et de composants électroniques

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- maîtriser les lois générales de l'électricité
- savoir intervenir sur différents types de composants électroniques, analogiques ou numériques.
- connaître les signes et symboles utilisés en électricité
- connaître les règles de sécurité à mettre en œuvre lors d'une intervention sur matériel ou réseau électrique
- connaître et maîtriser les outils d'usage courant en électricité : pince, tournevis, clefs allène, pince ampérométrique, dénude câble, ampèremètre, voltmètre, etc.
- posséder les connaissances en mathématiques nécessaires à des calculs de distance, des conversions, etc.
- savoir prendre des côtes, lire ou réaliser un schéma électrique
- savoir travailler de manière coordonnée avec les autres corps de métier
- connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, etc.
- savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention.

Rattaché aux services techniques, l'agent chargé de « l'installation et de la maintenance des équipements électriques » est chargé de l'ensemble des interventions de câblage, de montage, de contrôle et de réparation des réseaux électriques de la collectivité où il exerce ses fonctions. Il est responsable de l'alimentation et de la sécurité électrique des bâtiments publics de la collectivité. Il procède à l'installation et à la maintenance des équipements électriques (câbles, interrupteurs, permutateurs, va-et-vient, minuterie,...). Il est amené à concevoir des circuits électriques et à procéder au choix du matériel nécessaire à la mise en place d'une installation. Il possède un rôle essentiel dans la prévention des risques électriques, tant pour la sécurité des bâtiments que des agents et des usagers de la collectivité.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation des interventions
 - Concevoir un circuit électrique
 - Anticiper une panne (maintenance préventive)
 - Effectuer des mesures et des tests pour déterminer l'origine d'un incident électrique
 - Etudier un schéma électrique avant intervention
 - Evaluer une installation
 - Choisir le matériel nécessaire à une intervention
- Réalisation
 - Câblage électrique d'un bâtiment
 - Installation d'équipements électriques (interrupteurs, alarmes, prises électriques, ...)
 - Veiller à la sécurité des personnes et des biens par le contrôle des moyens de protection : prises de terre, fusibles, disjoncteurs, dispositifs différentiels, ...
 - Entretien du matériel et des installations
 - Remplacement d'éléments et de composants électriques

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Maîtriser les lois générales de l'électricité
- Connaître la classification des installations et les normes mises en place : NFC 15 – 100, DTU, ...
- Connaître les signes et symboles utilisés en électricité
- Connaître les règles de sécurité à mettre en œuvre lors d'une intervention sur matériel ou réseau électrique
- Connaître et maîtriser les outils d'usage courant en électricité : Pince, tournevis, clefs allène, pince ampèremétrique, dénude câble, ampèremètre, voltmètre, etc...
- Savoir calculer des distances, faire des conversions, etc.
- Savoir prendre des cotes, lire ou réaliser un schéma électrique
- Savoir travailler de manière coordonnée avec les autres corps de métier (dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment notamment)
- Connaître les registres obligatoires d'un ERP
- Connaître la classification des matériaux et le classement UPEC pour leur stockage
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : Sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, usage d'un extincteur, respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, etc...
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention

Spécialité : « Mécanique, électromécanique »
Option : « Mécanicien hydraulique »

Le mécanicien hydraulique ou hydraulicien traite la transmission de l'énergie par l'intermédiaire d'un liquide. Cet ouvrier doit assurer l'installation et la maintenance des circuits hydrauliques et pneumatique, c'est un installateur-monteur, et dépanneur de systèmes automatisés. L'hydraulique et la pneumatique permettent de transmettre de la puissance à l'aide de fluides sous pression (huile, eau, air). Les applications de ces 2 techniques sont très variées : matériels mobiles (tracteurs, camions, engins de travaux publics ...), équipements de production industrielle (machines-outils, systèmes de manutention, machines d'emballage ...), dispositifs utilisés en automobile, aéronautique, transports ferroviaires, marine, génie civil ... Cet ouvrier peut donc travailler dans de nombreux secteurs d'activités.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Effectuer une veille technologique
- Concevoir et développer des équipements automatisés en accord avec le cahier des charges
- Installer et mettre en service des systèmes hydrauliques stationnaires ou mobiles
- Réaliser des essais statiques et dynamiques pour garantir un fonctionnement optimal des systèmes hydrauliques
- Assurer la maintenance curative et préventive des installations hydrauliques.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Développer un équipement ou un système hydraulique
- Réaliser la modélisation d'un système hydraulique
- Mettre en service un produit ou une solution tout en supervisant son exploitation
- Planifier un projet
- Œuvrer à la réduction de l'empreinte environnementale d'une installation ou d'un équipement
- Se conformer au cahier des charges.

SPECIALITE : « RESTAURATION »

Option : « Cuisinier »

Le cuisinier fabrique des plats à partir des fiches techniques dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité de la restauration collective. Il participe également aux activités d'entretien des locaux et matériels. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Production et valorisation de préparations culinaires
- Interpréter les fiches techniques, mettre en œuvre les techniques culinaires
- Assurer la finition et la présentation des préparations culinaires
- Vérifier les préparations culinaires (goût, présentation, qualité,...)
- Proposer des nouvelles recettes
- Planifier et contrôler la qualité et la quantité de la production
- Dresser des prestations conformes à la demande et aux normes professionnelles
- Mise en œuvre des procédures hygiène
- Mettre en œuvre les procédures hygiène et les autocontrôles
- Mettre en œuvre le plan de nettoyage-désinfection
- Repérer et gérer les dysfonctionnements éventuels
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel et assurer l'entretien courant
- Gestion des stocks de denrées et des matériels
- Contrôler les stocks de denrées alimentaires en fonction des besoins
- Gérer, réceptionner et ranger les commandes
- Evaluer la qualité des produits de base

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Savoir lire et comprendre une fiche technique
- Connaître la réglementation H.A.C.C.P.
- Connaître les techniques culinaires et la technologie des matériels
- Savoir organiser la production
- Avoir des notions sur les portions alimentaires et sur la diététique
- Savoir organiser, gérer et planifier son poste de travail
- Connaître les règles de réception de marchandises et de stockage des denrées
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

Spécialité : « Restauration »

Option : « Agent en restauration collective : liaison chaude, liaison froide »

L'agent en restauration collective directe ou différé, en liaison chaude ou froide, est généralement rattaché aux services des affaires scolaires, à la direction de la restauration collective ou au CCAS/CIAS d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou régional.

Il participe, sous l'autorité d'un responsable, aux activités de production de repas, aux missions de réception, de distribution et de service des repas ainsi qu'à l'entretien des locaux et matériels de restauration dans le souci permanent de satisfaire la collectivité et les usagers (enfants, adultes, personnes âgées) et dans le respect de la réglementation. Il travaille au sein d'une équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Assistance à la production de préparations culinaires
 - Appliquer les consignes : faire les contrôles, connaître et utiliser les documents réglementaires en vigueur, les conditions de stockage (DLC, température, règles d'hygiène...)
 - Réceptionner les marchandises et les contrôler
 - Effectuer une remise en température
 - Réaliser des sauces émulsionnées simples
 - Réaliser les préparations préliminaires
 - Participer aux vérifications des préparations et les rectifier si nécessaire
 - Maintenir à température les préparations dans le respect de la réglementation et/ou conditionner les préparations culinaires pour leur distribution
- Distribution et service des repas
 - Maintenir et/ou remettre en température les préparations culinaires à l'avance
 - Participer au service et à la distribution des plats dans le respect des règles d'hygiène
 - Participer au dressage et à la décoration des plats
 - Adopter une attitude d'accompagnement auprès des usagers pendant le temps du repas
 - Appliquer les consignes de projet d'accueil individualisé
- Maintenance et hygiène des locaux et matériels
 - Réaliser les opérations de nettoyage, de désinfection et de rangement du matériel et des locaux.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Avoir des notions sur les techniques culinaires de base, les denrées alimentaires, la présentation et la décoration des plats
- Connaître les procédures et autocontrôles mis en place dans le cadre de la méthode HACCP
- Repérer les dysfonctionnements et les signaler au responsable
- Connaître les règles de réception des marchandises et de stockage des denrées
- Avoir des notions sur les portions alimentaires et sur la diététique
- Connaître le matériel et les produits de base (aliments et ingrédients)
- Avoir des notions sur les allergies et le projet d'accueil individualisé
- Connaître et savoir utiliser les produits d'entretien adaptés
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

SPECIALITE : « ENVIRONNEMENT, HYGIENE »

Option : « Propreté urbaine, collecte des déchets »

L'agent chargé de la propreté urbaine et de la collecte des déchets effectue les travaux de nettoyage des voiries et des espaces publics. Il enlève et collecte les déchets ménagers et assimilés ou ceux issus de la collecte sélective jusqu'au lieu de traitement. Il assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchetterie ou d'une plateforme de tri. Il conseille et oriente les utilisateurs. Il exerce en commune, structure intercommunale, syndicats intercommunaux ou mixtes de traitement des ordures ménagères.

Il travaille à l'extérieur par tous les temps, seul ou en équipe.

Ses horaires sont d'amplitude variable (obligations de service public), excepté en déchetterie.

Son activité requiert une fréquente station debout prolongée ; la manipulation de petites charges et de produits toxiques ; éventuellement le port de charges lourdes.

Le port d'accessoires de protection est recommandé, parfois obligatoire.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Gardien de déchetterie
 - Réception des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les contenants
 - Nettoyage et entretien des équipements du site
 - Gardiennage et protection du site
 - Accueil, information et orientation des utilisateurs
 - Gestion et suivi des rotations des bennes et tenue des documents de l'activité
- Agent de propreté urbaine
 - Nettoyement des voies et espaces publics
 - Surveillance de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers
 - Suivi et entretien des équipements et matériels
- Ripeur
 - Enlèvement et collecte des déchets ménagers et assimilés, ou ceux issus du tri sélectif
 - Surveillance des risques liés à la circulation, à la collecte, ou au déchargement
 - Vérification des déchets collectés et identification des dépôts sauvages
 - Entretien, suivi et nettoyage du matériel de collecte

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Connaître :

- Les différents matériaux à trier, l'identification des déchets ménagers spéciaux, les règles de tri.
- Le protocole de nettoyage, les techniques de nettoyage et de maintenance, les différents produits d'entretien et les différents matériaux, le fonctionnement des équipements
- Le règlement intérieur et les consignes du site, les procédures d'alerte et de secours, les règles d'hygiène et de sécurité au travail et de prévention des risques
- Les procédures d'accueil, les consignes de dépôt, les gestes et postures de manutention d'objets.
- Les prestataires de la déchetterie, les techniques d'inventaire, la typologie des risques, les procédures d'habilitation des matériels, les opérations de calcul ; les outils informatiques
- Les techniques manuelles ou mécanisées de balayage et lavage ; les outils manuels ou mécaniques de balayage et de nettoyage ; le code de la route et le code de la voirie ; les principes et produits de nettoyage et de désinfection ; la réglementation hygiène et sécurité
- Le fonctionnement des équipements, les produits de nettoyage et les matériaux, les dosages et les conditions de stockage
- Les méthodes et les techniques de bascule, les techniques de manutention, les outils et techniques de nettoyage, les méthodes de récupération des déchets, les fonctions élémentaires des appareillages de collecte
- Les procédures, les protocoles de transport, les points et l'organisation de la collecte, la propriété et les dangers des déchets
- La typologie des différents déchets et des emballages
- Les procédures d'entretien, les techniques et les outils de maintenance

Option : « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics »

L'agent chargé de l'hygiène et de l'entretien des locaux et des espaces publics assure les travaux de nettoyage et d'entretien des surfaces et locaux de la collectivité (bureaux, gymnase, restaurant scolaire, crèches,...). Activité qui peut s'exercer en présence des usagers ou en dehors des heures de travail de l'établissement concerné. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe, en horaires réguliers ou décalés.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés
- Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter
- Respecter les consignes d'utilisation des produits
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer des locaux et des surfaces
- Identifier les différents matériaux
- Différencier les produits acides et alcalins
 - Contrôle de l'état de propreté des locaux
- Analyser l'état de propreté d'un lieu (propreté réelle, apparente, aspects olfactifs et subjectifs)
- Identifier les surfaces à désinfecter
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler aux professionnels compétents
 - Tri et évacuation des déchets courants
- Changer les sacs poubelles
- Opérer le tri sélectif
- Répartir les différents déchets dans les conteneurs adaptés
 - Entretien courant et rangement du matériel utilisé
- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation
- Séparer les produits toxiques des autres

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître les caractéristiques des principaux produits de nettoyage et désinfection
- Connaître le matériel courant (types de balais, chariots de lavages, aspirateurs, monobrosses,...) et leur principe d'utilisation
- Maîtriser les techniques de nettoyage : balayage humide, lavage manuel, lavage mécanisé, aspiration, shampoing, lavage haute pression, détachage, nettoyage de vitres, nettoyage de locaux sanitaires, décapage,...
- Connaître les règles d'utilisation des machines industrielles de nettoyage
- Avoir des notions de pourcentage, dosage et proportion
- Connaître les règles d'hygiène spécifique aux locaux nettoyés (restaurant, crèches,...)
- Connaître les techniques de maintenance et d'entretien du matériel ainsi que leur principe de rangement
- Avoir des notions de sécurité et risques pour le public
- Connaître les procédures de signalisation du danger
- Avoir des qualités de discrétion
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

Spécialité : « Environnement, hygiène »
Option : « Entretien des piscines »

L'agent chargé de l'entretien des piscines effectue, sous l'autorité d'un responsable, l'entretien et la maintenance des piscines de collectivités, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Il exerce généralement au sein d'une commune, d'une structure intercommunale, d'un département, d'une région. Son activité peut s'exercer en présence des usagers ou en dehors des heures de travail de la piscine. Ses horaires sont souvent décalés (travail le week-end). Elle requiert une fréquente station debout prolongée. L'agent doit porter des vêtements professionnels adaptés (E.P.I.) et est souvent amené à manipuler des petites charges de produits pouvant être toxiques.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Nettoyage, entretien et désinfection des locaux et du matériel
 - Nettoyer, entretenir et désinfecter les locaux et le matériel (sols, tapis, vitres, casiers, vestiaires, douches, toilettes...)
 - Utiliser les produits et matériels d'entretien et de nettoyage en tenant compte de la spécificité des surfaces traitées
 - Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter
 - Contrôler l'état de propreté des locaux
 - Contrôler l'approvisionnement en matériel et produits
 - Entretenir et ranger le matériel utilisé
 - Traitement des eaux des piscines
 - Traiter les eaux des piscines (entretien et désinfection)
 - Maîtriser l'hygiène en piscine
 - Maîtriser les différentes techniques utilisées pour le traitement des eaux des piscines
 - Tenir à jour les carnets de relevés
 - Réaliser une stérilisation et une filtration
 - Réaliser des dépannages simples sur le matériel (pompes, filtres)
 - Contrôler les qualités physiques, chimiques et micro biologiques des eaux de bassins conformément aux normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines
 - Tri et évacuation des déchets courants
 - Maîtriser les règles d'application du tri sélectif
 - Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
 - Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des produits toxiques
 - Veiller à la sécurité des usagers et des agents présents sur le site lors des interventions courantes ou urgentes de nettoyage

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les procédures de nettoyage, le protocole
- Connaître les fiches techniques des différents produits d'entretien des matériaux et des différents types de revêtements
- Connaître les spécificités des différents produits d'entretien, leurs contraintes d'utilisation (interactions à éviter...), leur toxicité
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître la réglementation en vigueur
- Connaître la conception globale des piscines
- Comprendre le schéma de fonctionnement et les documents utiles à la maintenance
- Connaître les procédures d'entretien et de qualité de l'eau, les protocoles
- Maîtriser les procédures de tri sélectif
- Connaître les règles de sécurité qui s'appliquent dans les ERP
- Connaître les dangers du courant électrique
- Savoir lire et comprendre une notice d'entretien, une consigne de sécurité, un plan
- Connaître et respecter les dispositifs de protection des biens et des personnes (prévention, port des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux définis, balisages des périmètres, planification des interventions)



- Connaître les règles de gestion des stocks

Spécialité : « Environnement, hygiène »
Option : « Agent en qualité de l'eau »

L'agent spécialisé en qualité de l'eau est généralement rattaché aux services techniques ou au direction de l'eau et de l'assainissement d'une structure communale ou intercommunale.

L'agent est chargé d'effectuer des relevés réguliers de l'eau d'épuration et de stockage. Il réalise l'entretien et les réparations du réseau d'eau potable et d'assainissement et recherche d'éventuelles fuites. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe. Il peut y avoir des périodes d'astreinte (nuit ou week-end).

ACTIVITES PRINCIPALES

- Réalisation et suivi des mesures d'autocontrôle, d'entretien et de réglage des points de contrôle
- Vérifier le bon déroulement du traitement de l'eau
- Assurer des relevés précis et rigoureux
- analyser la qualité de l'eau à l'issue du traitement (test colorimétrique)
- Tenir à jour les cahiers de bord et les bilans
- Etalonner et régler des équipements d'auto-surveillance (préleveurs, débitmètres, Ph, matières en suspension, redox...)
- Entretien des réseaux d'eaux usées et d'eau potable
- Définir la fréquence et organiser l'entretien du réseau à charge
- Détecter les dysfonctionnements d'un réseau et mettre en place la solution adéquate
- Identifier les fuites et leurs origines
- Effectuer des réparations de premier niveau
- Prendre l'initiative d'une intervention curative ou préventive de premier degré
- Détection de fuites et réparation sur le réseau ou les installations du domaine public
- Interpréter les mesures de débit entrée/sortie du réseau pour déterminer les zones présentant les fuites
- Diagnostiquer les fuites et faire remonter les informations
- Appliquer un protocole d'urgence en cas de pollution de source d'eau ou d'entrées exceptionnelles d'eau en tête de station

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir analyser les résultats des mesures, des débits
- Maîtriser les techniques et les outils d'organisation de l'activité
- Connaître les éléments constitutifs du réseau et des besoins en entretien : purge des vannes, manœuvre des tampons, mise à niveau des bouches à clé...
- Avoir des notions sur les risques au contact d'une eau usée, en réseau d'assainissement et en station d'épuration
- Savoir lire un plan, une procédure de travail, une notice
- Savoir calculer une longueur, une surface, un volume, un débit
- Connaître les grandeurs électriques (tension, résistance, intensité, puissance)
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liés aux produits, matériaux, outillage utilisés, aux installations (matériels électriques), aux personnes ainsi qu'au métier
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

Option : « Agent de maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration »

L'agent de maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration est généralement rattaché aux services techniques ou à la direction eau et assainissement d'une structure communale ou intercommunale. L'agent est chargé de vérifier le bon fonctionnement du dispositif et d'en effectuer le nettoyage et l'entretien courant. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe. Il peut y avoir des périodes d'astreinte (nuit ou week-end).

ACTIVITES PRINCIPALES

- Surveillance et maintenance de la station d'épuration et des annexes
 - Assurer la surveillance (ou télésurveillance) et la maintenance des équipements
 - Réaliser une opération de maintenance de pompes (remplacement des roulements, lubrification, réfection des étanchéités...)
 - Evaluer l'usure des matériels et les risques de pannes et prévoir les changements
 - Réaliser des réparations élémentaires sur les ouvrages et les matériels de traitement
 - Dépanner un surpresseur
 - Remplir une fiche de maintenance
 - Nettoyer et entretenir le matériel courant
 - Respecter les procédures d'hygiène et de sécurité
- Réalisation d'interventions nécessaires au bon fonctionnement de la station et des équipements
 - Respecter les procédures d'hygiène et de sécurité
 - Identifier une panne d'origine électrique ou mécanique
 - Savoir interpréter un défaut ou une alarme et faire remonter les informations

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître le fonctionnement des différents types de pompes (centrifuge, à membrane, à piston...), d'un compresseur et d'un surpresseur
- Connaître le rôle des opérations préventives de maintenance (nettoyage, graissage...)
- connaître le rôle et les caractéristiques des principaux organes électriques (transformateur, disjoncteur, fusible, arrêt d'urgence...)
- Comprendre le principe de fonctionnement d'une station d'épuration et les principales étapes du traitement, le principe de potabilisation de l'eau et le rôle d'une station de relevage
- Avoir des notions sur les risques au contact d'une eau usée, en réseau d'assainissement et en station d'épuration
- Savoir calculer une longueur, une surface, un volume, un débit
- Savoir lire un plan, une procédure de travail, une notice
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liés aux produits, matériaux, outillage utilisés, aux installations (matériels électriques), aux personnes ainsi qu'au métier (manutention de charges...)
- Connaître les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire...)
- Connaître les gestes et postures adaptés ainsi que les gestes de premiers secours
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

L'agent chargé des opérations mortuaires procède aux ouvertures et fermetures de caveaux et aux creusements de fosses. Il participe aux convois funèbres, effectue le portage des cercueils, et assure différents travaux d'exécution (mise en bière, inhumation, exhumation et réduction des corps). Il conduit les véhicules funéraires et en assure l'entretien.

Il est généralement rattaché au service funéraire / population et exerce en commune et structure intercommunale. Il travaille généralement en équipe, à l'extérieur. Il effectue de nombreux déplacements, en horaires continus, avec une amplitude variable en fonction des obligations de service (samedis, dimanches et jours fériés). Son activité requiert le port de tenues professionnelles de cérémonie et de travail. Elle est marquée par une certaine pénibilité physique et morale ; l'agent doit orienter et rassurer le public.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation et portage des cercueils, mise en bière
 - Préparer les cercueils selon les instructions
 - Soulever des charges importantes
 - Déposer le corps à l'intérieur du cercueil
 - Fermer les cercueils
 - Assurer un portage équilibré
- Conduite et entretien des fourgons mortuaires et des véhicules d'accompagnement
 - Conduire prudemment et respectueusement
 - Effectuer l'entretien courant du véhicule
 - Maintenir le véhicule en parfait état de propreté
 - Effectuer l'entretien courant des matériels
- Réalisation d'inhumations, exhumations, fossoyages
 - Effectuer et utiliser les moyens et outils mécaniques pour le creusement et le rebouchage des fosses
 - Procéder à l'inhumation ou à l'exhumation des corps
 - Savoir évacuer les bois, textiles et ossements lors d'une exhumation
 - Définir des périmètres d'intervention
 - Vérifier la propriété des caveaux avant leur ouverture, lire le plan du cimetière
- Entretien et hygiène des locaux techniques et lieux fréquentés par le public
 - Nettoyer les chantiers et ses abords
 - Entretenir le matériel
 - Entretenir les espaces verts et les allées du cimetière

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les différents modèles de cercueils, techniques de montage et outils, techniques de portage
- Connaître le Code de la route, les règles et les consignes de sécurité, respecter la tranquillité et le protocole
- Maîtriser les termes spécifiques liés au métier, les techniques d'inhumation ou exhumation, les techniques de terrassement, les règles de sécurité au travail
- Connaître les différents matériaux
- Connaître le règlement national, les éléments d'un règlement communal de cimetière et la législation funéraire
- Savoir calculer et convertir une longueur, un périmètre, une surface et un volume
- Maîtriser les règles de sécurité, les techniques et outils d'entretien des espaces verts

Spécialité : « Environnement, hygiène »
Option : « Agent d'assainissement »

L'agent effectue l'entretien et les petites réparations du réseau d'assainissement.
Il peut être amené à travailler seul ou en équipe et exerce en commune et structure intercommunale.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Connaissances théoriques de base
 - Avoir des notions sur l'assainissement : les moyens de collecte et de traitement, les caractéristiques des eaux usées
 - Connaître les principaux risques inhérents au travail en réseau d'assainissement : physiques, chimiques
 - Avoir des notions sur les différents types d'ouvrages et d'organes présents dans les réseaux : vannes, barrages, chambre à sable, siphon...
 - Connaître les techniques d'entretien et d'inspection des canalisations (hydro-curage, pompage, traçage, inspection télévisuelle...)
 - Connaître les caractéristiques des différents types de réseaux (eaux usées, eaux pluviales et unitaires)
 - Connaître le matériel et les conditions de descente en réseau : de sécurité (EPI et EPC), de communication, de travail (outillage et machines)
- Mise en œuvre
 - Descendre et circuler en toute sécurité en réseau d'assainissement
 - Déterminer les risques en réseau et les prévenir
 - Manœuvrer les ouvrages (consignation, barrages, vannes...)
 - Procéder à l'entretien du réseau avec les moyens techniques conventionnels
 - Assurer la sécurité d'intervenants extérieurs
 - Réaliser des mesurages et des relevés en réseau
- Calcul, lecture de plan, prises de mesures et schéma
 - Calculer et convertir une longueur, un périmètre, une surface, un volume et un débit
 - Faire des conversions de volumes et de débit
 - Savoir lire et se repérer sur le plan de la ville
 - Savoir lire et se repérer sur un plan de réseau d'assainissement
 - Interpréter une échelle et une légende de plan
 - Prendre des cotes dans un réseau
 - Réaliser des croquis et des schémas simples
- Hygiène et sécurité du travail
 - Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité :
 - . liées à l'intervention en réseau d'assainissement (conditions de descente de circulation et d'évacuation du réseau)
 - . liée à l'emploi de matériel de pompage et d'hydro-curage
 - . liée au métier : manutention de charges lourdes, risques liés à la circulation
 - Avoir les gestes et les postures adaptés

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir travailler en équipe
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Savoir prioriser les interventions et urgences
- Savoir dessiner un croquis, prendre des mesures et des cotes dans un réseau
- Savoir lire et se repérer sur un plan de réseau d'assainissement
- Savoir calculer le débit et connaître les méthodes d'analyse des résultats de mesures
- Identifier des dangers particuliers
- Connaître les normes sanitaires, des règles et consignes de sécurité
- Savoir analyser les consignes reçues et faire remonter les informations à sa hiérarchie

Rattaché à une lingerie, « l'opérateur d'entretien des articles textiles » est chargé du nettoyage, du repassage et de la remise en état du linge, provenant généralement des restaurants scolaires ou des maisons de retraite (EHPAD, foyers logements) relevant de la collectivité où il exerce. Il s'agit principalement de nappes, serviettes, tenues de travail des personnels, mais aussi de draps, de couvertures. L'agent est chargé de la réception, du comptage et de l'enregistrement du linge, de son traitement et de sa restitution à l'établissement auquel il appartient.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation
 - Réception, comptage et enregistrement du linge
 - Estimation du travail à effectuer : importance et origine des taches, salissures éventuelles, constat d'état général du linge (accrocs, déchirures, boutons manquants...)
 - Estimation du temps nécessaire à la réalisation du travail
 - Choix des produits et du matériel nécessaire pour l'accomplissement d'une tâche donnée
- Réalisation
 - Identification de la nature du textile
 - Nettoyage ou lavage du linge
 - Séchage
 - Repassage
 - Réparations éventuelles

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les différents tissus et leurs caractéristiques (coton, synthétiques, laine...)
- Maîtriser les différentes techniques de nettoyage : lavage (main ou machine), détachage, repassage, pliage, marquage, identification, ...
- Connaître les facteurs qui interviennent dans un nettoyage
- Savoir utiliser le matériel couramment utilisé : machine à laver, sèche-linge, fer à repasser, pulvérisateur, ...
- Etre capable de réaliser de petits travaux de couture (reprise, rapiécage, passementerie)
- Savoir lire les étiquettes des articles textiles (COFREET)
- Connaître les produits de nettoyage et leur utilisation
- Connaître la notion de PH : définition, échelle, ...
- Savoir classer par type et connaître les règles de stockage des produits d'entretien
- Posséder les connaissances nécessaires en mathématiques pour effectuer un dosage, un calcul de volume, des conversions de quantités, ...
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : sécurisation du plan de travail, port des équipements de protection individuelle, usage d'un extincteur, respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, ...
- Savoir entretenir son matériel et laisser un plan de travail parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention

SPECIALITE : « COMMUNICATION, SPECTACLE »

Option : « Agent polyvalent du spectacle »

L'agent polyvalent du spectacle peut relever d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou conseil régional et travailler au sein d'un établissement (centre culturel, maison de quartier, théâtre, salle de spectacles, cinéma, bibliothèque, musée, école) mais aussi en extérieur.

Selon la taille de la collectivité, il peut être rattaché à la direction technique de l'établissement culturel, à la direction des services techniques, à un service animation, fêtes et cérémonies.

L'agent polyvalent du spectacle doit être capable d'intervenir dans un équipement culturel en matière de techniques du son, de lumière et de machinerie dans le spectacle vivant ou l'événementiel.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe et avoir des contacts professionnels avec différents personnels (intervenants techniques, artistes, fournisseurs...).

Ses horaires sont irréguliers avec une amplitude variable liée à la programmation des spectacles (nuits, week-ends).

ACTIVITES PRINCIPALES

- Assurer l'installation des matériels et équipements nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements
- Aménager un plateau et l'espace d'accueil du public
- Encadrer une manifestation en terme de balisage
- Adapter, contrôler et mettre en sécurité les installations électriques nécessaires (fusibles, disjoncteurs, prises de terre)
- Utiliser les instruments de mesure et de contrôle (voltmètre, ampèremètre ...)
- Mettre en place un système de sonorisation et adapter le confort d'écoute : console, périphériques, enceintes, microphones ...
- Réaliser des branchements et des câblages
- Préparer une prise de son et en restituer la diffusion
- Installer le matériel en lumière et éclairage selon un plan de feux
- Monter et démonter le matériel (système modulaire)
- Pratiquer des manœuvres de manutention et mettre en œuvre des systèmes de levage
- Expliquer le fonctionnement d'une machinerie de scène
 - Assurer la mise en sécurité permanente des installations
- Accompagner le spectacle et ajuster les moyens matériels et techniques nécessaires
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent aux E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) et la réglementation spécifique des salles de spectacle
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées aux produits, matériaux utilisés, aux installations et au métier
- Classer et stocker les différents matériaux (classement UPEC)
- Assurer un contrôle périodique des conditions de bon fonctionnement des matériels et équipements

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir lire un plan, prendre des mesures, des cotes et effectuer des schémas
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité liés aux E.R.P., aux matériaux (nuisances, nocivité, toxicité, blessure, brûlure), aux installations (matériels électriques, différents types d'extincteurs...), au métier et aux personnes
- Connaître le plan d'évacuation du lieu de spectacle
- Connaître les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire...)
- Connaître les règles de travail en hauteur et posséder les habilitations nécessaires
- Connaître les gestes et postures adaptés ainsi que les gestes de premiers secours
- Connaissances théoriques de base en électricité : avoir des connaissances sur : la tension, le courant, l'énergie, la puissance, la résistance, le courant faible, le courant continu...
- Identifier les conducteurs, les câbles, les conduits et les moulures
- Connaître les dangers du courant électrique sur une installation et pour les personnes (habilitation électrique)



- Connaissances théoriques de base en sonorisation et vidéo : connaître le matériel et les méthodes de diffusion
- Connaissances théoriques de base en lumière et éclairage : connaître le matériel dont les différents types de projecteurs
- Connaître l'organisation d'une régie.
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir prioriser les interventions et urgences
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

SPECIALITE : « LOGISTIQUE ET SECURITE »

Option : « Magasinier »

Le magasinier est généralement rattaché aux services techniques (parc automobile, atelier de voirie, de bâtiments ou espaces verts) soit d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général, conseil régional, d'un service départemental d'incendie et de secours ou d'un office public d'habitations à loyer modéré. Il participe à la fonction logistique en assurant la réception, le stockage, la préparation et la distribution des marchandises. Il entpose, garde et distribue des produits et matériels spécifiques à l'activité des services. Il prépare les commandes.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Réception, rangement et distribution des produits et matériels aux services
- Reconnaître et vérifier les produits ou marchandises
- Contrôler la réception en fonction de la commande
- Organiser le rangement des pièces, outillages ou matériels, en fonction de l'espace disponible et des conditionnements
- Organiser la distribution au sein du service demandeur
- Décharger les marchandises
- Respecter les procédures de déchargement et de réception
- Préparer les marchandises pour l'entreposage ou l'envoi
 - Manipuler et stocker des produits et matériels
- Manipuler et stocker en sécurité des produits dangereux ou fragiles
- Contrôler la quantité et la qualité des produits stockés
- Reconnaître les pictogrammes
- Reconnaître, utiliser et traiter les matériaux d'emballage
- Utiliser un programme d'application pour la gestion des stocks
- Entretenir les locaux et les outils nécessaires à la manipulation et au stockage
 - Réaliser des inventaires
- Utiliser les bons et documents de réception
- Utiliser les formulaires et documents d'entreposage
- Utiliser les formulaires et documents d'expédition
 - Gérer des commandes d'approvisionnement
- Préparer et établir une commande
- Savoir faire des réclamations (erreurs, retards, avaries...)
- Négocier avec les fournisseurs
 - Contrôler la mise en œuvre des consignes de sécurité pour les agents et les biens stockés
- Contrôler la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité liée aux produits stockés et aux locaux ainsi que son application
- Respecter les règles de sécurité
- Organiser le tri des déchets du magasin

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les techniques de rangement, de déstockage et de la signalétique des produits
- Connaître les techniques de manutention et l'ergonomie
- Connaître les principales caractéristiques techniques des produits, matériels et matériaux
- Connaître les protocoles de nettoyage et techniques de maintenance des outils et locaux
- Connaître les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire..)
- Connaître les gestes et postures adaptés ainsi que les gestes de premiers secours
- Connaître les applications informatiques de gestion de stocks
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin



- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

Spécialité : « Logistique et sécurité »
Option : « Monteur, levageur, cariste »

Le monteur, levageur, cariste est généralement rattaché aux ateliers municipaux, services de voirie, d'espaces verts ou de la culture, relevant d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général conseil régional ou d'un service départemental d'incendie et de secours. Il assure les opérations de manipulation, portage, déplacement ou chargement de marchandises, de produits ou d'objets et réalise ces opérations manuellement ou à l'aide d'engins spéciaux de manutention. Il peut également assurer la gestion des stocks. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Conduite d'engins de manutention et portage, chargement et déchargement des produits et matériels
 - Conduire en sécurité des engins de manutention à conducteur porté (chariot élévateur, gerbeur..)
 - Respecter rigoureusement les consignes de sécurité relatives aux produits manipulés
 - Connaître les règles de travail et les habilitations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) ainsi que les autorisations de conduite d'engins
 - Adapter les conditions de manipulation aux différents produits (poids, encombrement, fragilité etc...)
 - Utiliser avec aisance et sécurité des matériels d'élévation et de transports de matériels
 - Manipulation et stockage des produits et matériels
 - Manipuler et stocker en sécurité des produits dangereux ou fragiles (pictogrammes)
 - Réceptionner et contrôler les livraisons
 - Organiser le rangement des produits livrés en fonction de l'espace disponible et des conditionnements à l'aide d'engins de manutention à conducteur porté
 - Organiser les flux logistiques de départ et d'arrivée ; gérer les stocks
 - Préparer les commandes, réaliser des inventaires
 - Comprendre les bons de livraison et documents de réception et d'expédition
 - Manutention et installation des matériels de fêtes et cérémonies
 - Appliquer les méthodes d'entreposage (fixation de chargement)
 - Manipuler différents matériels : barrières, chaises, estrades, chapiteaux ...
 - Lire un plan
 - Monter et entretenir les pavoisements
 - Identifier les produits manquants et les signaler pour commande
 - Entretien courant du matériel de manutention
 - Charger et décharger les moyens de transport externes
 - Assurer l'entretien quotidien du moyen de transport interne
 - Tenir une liste de contrôle
 - Respecter les dispositions de sécurité et tenir compte du règlement de travail
 - Réparer les fuites, changer un pneu
 - Signaler les anomalies (casses, matériels manquants, pannes ...)
 - Respecter les règles de sécurité

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les règles de base en hygiène et sécurité
- Connaître les techniques de conduite d'engins, de levage et d'élingage
- Connaître les techniques de chargement d'un véhicule, de répartition des masses
- Connaître les notions de masse, de poids, de résistance à la traction, au cisaillement
- Connaître les techniques de manutention et d'ergonomie
- Connaître les techniques et outils d'entretien des matériels de manutention
- Connaître les méthodes d'entreposage
- Connaître les principales caractéristiques techniques des produits, matériels et matériaux
- Connaître les protocoles de nettoyage et techniques de maintenance des outils et locaux
- Connaître les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire..)



- Connaître les gestes et postures adaptés ainsi que les gestes de premiers secours
- Connaître les applications informatiques de gestion de stocks.
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et faire preuve de disponibilité

L'agent en maintenance bureautique assure le dépannage, l'entretien préventif, la maintenance "corrective", voire "préventive", des matériels de traitement ou d'exploitation en bureautique. Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Installation et mise en service de matériels bureautique
 - Installer et mettre en service les matériels, en conformité avec les normes d'utilisation et les règles de sécurité
 - Réaliser le montage et la configuration d'un micro-ordinateur de type PC de bureau équipé de périphériques
 - Paramétrer des postes au niveau (DHCP, DNS, TCP/IP, ADSL, WIFI, VPN,...)
 - Configurer un réseau et le sécuriser
 - Assembler mécaniquement les sous-ensembles d'un micro-ordinateur
 - Installer le système d'exploitation et les applicatifs sur des équipements bureautiques
- Maintenance du matériel
 - Localiser et diagnostiquer la panne ou l'anomalie
 - Réparer notamment par réglage, nettoyage ou remplacement, les pièces défectueuses
 - Entretenir le matériel à l'occasion de visites périodiques systématiques
 - Identifier et résoudre des dysfonctionnements liés à des pannes logicielles simples
 - Définir les priorités d'intervention
 - Mettre en œuvre des procédures de tests, essais, contrôles, aux différents stades d'intervention
 - Modification et/ou adaptation du matériel en fonction des prescriptions des constructeurs ou des besoins de l'utilisateur
 - Intégrer dans son intervention la politique de service de la collectivité
 - S'adapter de manière permanente aux nouvelles technologies et aux matériaux nouveaux
 - Développer des liaisons techniques et fonctionnelles avec l'environnement de travail
 - Exploiter des documentations techniques

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaissance du fonctionnement et des caractéristiques techniques des principaux matériels de traitement ou d'exploitation en bureautique
- Connaître l'architecture d'un micro-ordinateur
- Connaître les rôles, les caractéristiques des principaux composants d'un PC : carte mère, mémoire, disque dur, périphériques, écrans, clavier, souris, alimentation,...
- Connaître les procédures d'assemblage, de paramétrage et de réglage
- Connaître les règles de raccordement et de connexion
- Maîtriser les systèmes d'exploitation usuels
- Savoir manipuler les machines, les protéger, les stocker,...
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité des installations (incendie, matériels électriques), sécurité des personnes
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

Option : « Agent de surveillance, télésurveillance, gardiennage »

L'agent chargé de la surveillance, télésurveillance ou du gardiennage est généralement rattaché au service de la gestion locative d'un office public HLM ou aux services techniques (gymnases, salles polyvalentes, salles de spectacle...) ou service de la police municipale d'une commune, d'une structure intercommunale ou d'un conseil général. Il développe et assure une relation de proximité avec les différents usagers et surveille les accès, abords et fréquentations selon des impératifs de sécurité, tranquillité, propreté ... Il veille à l'intégrité des biens meubles et immeubles de la collectivité.

Il peut effectuer l'entretien et la maintenance des lieux et abords.

Il travaille en collaboration avec d'autres services publics (police nationale, gendarmerie, police municipale, sapeurs-pompiers ...) et concourt à la prévention des incidents, accidents et délits qui pourraient se dérouler dans l'enceinte du ou des bâtiments publics dont il a la charge.

L'agent spécialisé dans la surveillance et la télésurveillance peut être chargé d'assurer, en qualité d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.), la sécurité du domaine public et des propriétés communales, sur le terrain et/ou en lecture directe sur les écrans de centre de supervision urbaine.

Il visionne et exploite les informations en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Surveillance et maintien de la propreté, de la salubrité et de la sécurité d'immeuble et des abords
 - Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
 - Accueillir, informer, orienter et conseiller les locataires et intervenants extérieurs
 - Effectuer des rondes de surveillance et des contrôles périodiques obligatoires des éléments de sécurité des installations (extincteurs, clapets et portes coupe-feu, issue de secours, volet de désenfumage, bloc autonome d'éclairage de sécurité, système de sécurité incendie S.S.I...)
 - Détecter les facteurs de risque et les dysfonctionnements en matière de sécurité
 - Intervenir en cas de sinistre ou d'accident
 - Réaliser l'entretien, le nettoyage, la désinfection, l'hygiène des locaux et des espaces
 - Organiser la collecte sélective
- Surveillance du domaine public et des propriétés communales
 - Mise en œuvre des prérogatives légales et réglementaires liées le cas échéant aux pouvoirs des agents de surveillance de la voie publique
 - Renseignements, prévention et assistance aux usagers
 - Repérer les comportements à risques, dialoguer et réguler les conflits de voisinage et troubles divers ; réaliser une veille sociale de quartier
 - Rédiger des documents de synthèse (mains courantes, signalements, rapports...)
- Surveillance du domaine public par l'observation et l'exploitation des images et informations issues de la vidéosurveillance
 - Repérer sur écran des événements significatifs (sécurité, délinquance, vandalisme...)
 - Analyser l'information à partir d'images et la relayer vers les services compétents
 - Gérer la traçabilité, l'archivage, la destruction des images conformément aux règlements de procédures en vigueur
 - Déclencher les outils ou les actions correspondant aux différents types d'alarmes
 - Alerter les responsables hiérarchiques sur les dysfonctionnements de procédures
 - Signaler les pannes auprès des interlocuteurs compétents

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les règles d'utilisation et de rangement des produits et matériels de nettoyage
- Connaître la signalétique des produits (pictogramme) et leurs risques de toxicité
- Connaître les règles du tri sélectif
- Connaître les techniques simples d'électricité (habilitation électrique)
- Connaître le fonctionnement des équipements
- Connaître les procédures d'alerte et de secours (incendie, gaz, alarme...)



- Posséder les habilitations ERP1, ERP2 ou ERP3 selon les prescriptions et l'A.F.P.S (attestation de formation aux premiers secours)
- Connaître la typologie des publics (codes, cultures...)
- Connaître les techniques de négociation et médiation sociale
- Connaître les procédures et modes opératoires pour la vidéosurveillance et la gestion des crises
- Connaître la réglementation de la vidéosurveillance, de l'exploitation, de l'archivage et de la destruction des images (risques juridiques, pénaux, sociaux...)
- Connaître les logiciels d'exploitation des images télé et vidéo et équipements de téléphonie et de radiophonie portable
- Pour les A.S.V.P., posséder l'agrément du procureur de la République et l'assermentation auprès du Tribunal d'Instance
- Port d'une tenue d'uniforme durant les heures de service
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Rigueur et discrétion
- Diplomatie et maîtrise de soi
- Etre autonome, faire preuve de disponibilité, de discrétion, de diplomatie et de maîtrise de soi
- Savoir travailler en équipe, qualités relationnelles

SPECIALITE : « CONDUITE DE VEHICULE »

Option : « Conduite de véhicules poids lourds »

Le conducteur de véhicules poids lourds conduit tout type de véhicules routiers supérieurs à 3,5 tonnes afin d'effectuer des opérations de transport de matériaux ou de marchandises relatifs aux voies publiques, déchets urbains, réseaux d'éclairage, d'eau et d'assainissement...

Il utilise les moyens de manutention associés au chargement comme au déchargement. Il assure également la vérification de l'état du véhicule et des équipements de sécurité.

L'inscription dans cette option nécessite la détention du permis de conduire correspondant en cours de validité (permis C. Code de la route. Articles R 221-1 à R 221-21).

ACTIVITES PRINCIPALES

- Conduite et manœuvre d'un véhicule poids lourd sur la voie publique et les chantiers
- Manœuvrer le véhicule avec dextérité et précision sur route ou chantier
- Respecter les règles de la circulation routière
- Utiliser le véhicule de façon rationnelle et optimisée
- Prendre et appliquer des consignes
- Prendre en charge et livrer de la marchandise
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises
- Elaborer un itinéraire sur la base des consignes reçues
 - Mise en œuvre des outils propres à la spécialisation du véhicule
- Réaliser des chargements, arrimages, déchargements, remplissages
- Régler des mécanismes simples (tension courroie, chenille, pression des pneumatiques,...)
- Utiliser les différentes fonctions et équipements du véhicule (ouverture, débâchage, hayon, suspension pneumatique...)
- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules
- Utiliser les appareils de manutention
 - Application des règles de sécurité
- Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité
- Rendre compte de son activité
- Vérifier la sûreté du chargement
- Assurer les contrôles de sécurité et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation
 - Contrôle et maintenance préventive du véhicule
- Contrôler un niveau d'huile, une pression, une tension
- Détecter les dysfonctionnements du véhicule
- Repérer et analyser les symptômes d'une panne
- Effectuer un dépannage simple
- Renseigner le mécanicien sur les dysfonctionnements
- Renseigner le carnet de bord du véhicule

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître et appliquer le code de la route
- Connaître le vocabulaire professionnel usuel
- Connaître la réglementation en vigueur pour effectuer un transport de marchandises
- Connaître les règles permettant d'assurer la sûreté du chargement
- Connaître le rôle, l'emplacement, le principe de fonctionnement et les méthodes d'entretien des divers organes du véhicule
- Savoir localiser les points de contrôle et les équipements
- Savoir choisir et utiliser un disque de chronotachygraphe
- Connaître les tests de base pour identifier les principales pannes
- Savoir lire et interpréter une carte et un plan routier
- Savoir estimer les temps de parcours

- Connaître les règles en matière de repos
- Savoir collecter les renseignements nécessaires lors d'un accident et alerter les services d'intervention
- Savoir renseigner le constat amiable et le transmettre dans le délai imparti
- Connaître les sanctions encourues en cas de non-respect du code de la route et en cas de véhicule non conforme
- Savoir utiliser les gestes et postures adaptés et appliquer les protocoles de sécurité
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

Le conducteur d'engins de travaux publics est généralement rattaché aux services techniques d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou conseil régional.

Il est chargé de conduire et d'utiliser des engins de chantiers sur la voie publique et sur les chantiers, tels que des mini-pelles, pelles hydrauliques, pelleteuses, chargeuses, niveleuses, tractopelles.

Il travaille avec le responsable de chantier et les ouvriers à pied. Il est en relation avec l'atelier de maintenance de la collectivité, le magasin de pièces de rechange. Il peut également être en relation avec les entreprises du BTP.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Conduite et manipulation d'engins de travaux publics afin de réaliser une fouille, un terrassement, un nivellement ou une extraction
- Choisir l'engin adapté au travail demandé
- Manœuvrer l'engin en sécurité, avec dextérité et précision
- Manœuvrer et utiliser les dispositifs spéciaux embarqués (bras, flèche, balancier, godet de pelle...)
- Respecter les règles de la circulation routière sur la voie publique
- Participer à la préparation du chantier
- Interpréter les documents graphiques d'exécution
- Réaliser une tranchée (canalisations, blindages)
- Creuser un support (dénivelé de la tranchée, fond de forme plat, bombé, fond de fouille..)
- Taluter les sols ou décaper les talus et les accotements (végétation...) sur le lieu d'une tranchée prévue
- Terrasser un espace (surface, chaussée)
- Nivelier le terrain (accotement, fossé, route...) selon les points de jalonnement
- Curer un fossé (forme, profondeur, façonnage)
- Charger un camion en répartissant la charge
- Redonner un aspect naturel au chantier terminé (remblais, surface...)
- Contrôle et maintenance préventive de l'engin
- Réaliser des réglages de mécanismes simples (tension courroie, chenille, pression des pneumatiques)
- Contrôler le niveau d'huile, la pression ou tension, le graissage du véhicule
- Renseigner le mécanicien sur les dysfonctionnements
- Renseigner le carnet de bord du véhicule

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les principes de fonctionnement des moteurs et des véhicules
- Connaître le fonctionnement des outils spécialisés et équipements embarqués sur le véhicule (nivelette, niveau laser..)
- Savoir manœuvrer un godet de pelle
- Savoir guider un engin (à la voix, aux gestes conventionnels)
- Savoir lire un plan, prendre des mesures de cotes et réaliser des métrés
- Avoir des notions de topographie et de géologie
- Connaître les concepts élémentaires de physique (poids, masse, freinage...)
- Connaître les équipements de protections individuelles nécessaires (baudrier, gants, chaussures de sécurité, casque...)
- Connaître les règles de travail et les habilitations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) ainsi que les autorisations de conduite d'engin
- Connaître les gestes et postures adaptés ainsi que les gestes de premiers secours
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir rendre compte à son supérieur,
- Etre réactif : informer sa hiérarchie de tout problème pouvant entraîner des risques pour les usagers et les personnels,
- Savoir prioriser les interventions et urgences
- Savoir travailler en équipe

Option : « Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) »

Le conducteur de véhicules légers prend en charge toutes les liaisons nécessaires au fonctionnement de la collectivité ou de l'établissement d'enseignement (transport de personnes, de colis, de courrier...). Il effectue l'entretien quotidien, le nettoyage du véhicule et la tenue des documents de bord. Il exerce généralement au sein d'une commune, d'une structure intercommunale, d'un département ou d'une région. Son travail s'exerce dans un véhicule (fréquente position assise prolongée). Ses horaires de travail sont d'amplitude variable, avec parfois des déplacements sur de longues distances. Dans certains cas, il peut être amené à travailler le week-end, la nuit et les jours fériés. Une grande disponibilité est donc requise.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Accueil et transport de personnes sur différents sites
- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de personnes
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation
- Repérer et analyser les symptômes d'une panne
 - Transport du courrier, de documents et/ou de repas
- Transporter des matériaux divers entre les différents bâtiments de la collectivité, voire à l'extérieur
- Respecter les délais prévus pour les livraisons
- Elaborer un itinéraire sur la base des consignes reçues
- Rendre compte de son activité à son supérieur hiérarchique
 - Surveillance quotidienne de l'état et de la propreté du véhicule
- Détecter les dysfonctionnements sur le véhicule
- Effectuer l'entretien courant du véhicule
- Tenir le véhicule en parfait état de propreté
- Renseigner le carnet de bord du véhicule
 - Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter la durée de conduite
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité au travail

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Etre détenteur du permis VL en cours de validité
- Connaître et appliquer le code de la route
- Connaître la réglementation en vigueur pour effectuer un transport de personnes
- Savoir lire et interpréter une carte et un plan routier
- Avoir subi avec succès les épreuves d'un examen psychotechnique, ainsi que les examens médicaux appropriés
- Connaître le rôle, l'emplacement, le principe de fonctionnement et les méthodes d'entretien des divers organes des véhicules
- Connaître la topographie et les services de la collectivité
- Connaître la topographie du territoire
- Connaître les règles de transport de denrées alimentaires
- Connaître les principes courants de fonctionnement des moteurs et des véhicules
- Connaître l'application des règles en matière de prise de repos
- Savoir appliquer les protocoles de sécurité (signalement d'accident, alerte des services d'intervention...)
- Connaître les gestes de premiers secours lors d'un accident routier

Le mécanicien automobile est chargé de l'entretien, de la réparation et du réglage des organes mécaniques des véhicules à moteur. Il est responsable de la sécurité de la voiture qui lui est confiée. Il établit un diagnostic en cas de panne ou d'accident, localise la panne ou les organes mécaniques défectueux et détermine le mode de réparation. Il répare ou change la pièce endommagée.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Entretien courant du moteur et des organes mécaniques du véhicule
- Identifier le type de véhicule et ses caractéristiques techniques
- Informer les différents responsables des contraintes techniques inhérentes à certains choix
- Effectuer les réglages du moteur, des organes mécaniques et des différents systèmes équipant un véhicule
- Détection et diagnostic de pannes
- Identifier un défaut de fonctionnement et en rechercher méthodiquement la cause
- Evaluer le temps d'intervention
- Utiliser les matériels de contrôle et de diagnostic
- Mesurer, contrôler une usure, un jeu de fonctionnement
- Intervention sur les différents systèmes et circuits du véhicule
- Rédiger un ordre de réparation
- Faire fonctionner les équipements d'atelier : treuil, pont, outillage,...
- Réparer un élément mécanique
- Déposer, échanger ou reposer des éléments mécaniques
- Sécurisation, utilisation et entretien des outillages
- Assurer la maintenance courante de l'outillage et du matériel
- Modifier un équipement pour l'adapter à des contraintes particulières
- Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité
- Contrôle du véhicule
- S'assurer que le véhicule est prêt à rouler en ayant effectué les principaux contrôles : éclairage, freinage, pneumatique, différents niveaux de liquide du véhicule...
- Contrôler son travail
- Réaliser des essais et conduire un véhicule

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître l'organisation générale d'un véhicule
- Savoir intervenir sur :
les équipements : combustible, circuits d'alimentation, bougies de préchauffage, alternateur, pompes d'alimentation et filtres, injecteurs, pompes d'injection, suralimentation, turbocompresseur, le circuit d'alimentation basse pression : calage de pompes, purge du circuit, contrôle des pompes d'alimentation, entretien des filtres, le circuit haute pression et les injecteurs : vérification et tarage d'injecteurs, positionnement de l'injecteur sur le moteur, réalisation d'une canalisation haute pression, la pompe à injection : principe de fonctionnement, initiation au contrôle et au réglage sur banc d'une pompe en ligne, initiation au contrôle et au réglage sur banc d'une pompe rotative, l'échappement, les organes de transmission : notions élémentaires sur le rôle et le fonctionnement de l'embrayage, la boîte de vitesses, la transmission et les joints déformables, le pont arrière et le différentiel, la suspension : les différentes technologies utilisées dans la construction automobile, le freinage : principe de la commande hydraulique, les différentes réalisations (tambours, disques), les correcteurs de freinage, les équipements électriques : le circuit de démarrage, le circuit de charge, le circuit d'éclairage et de sécurité, les circuits annexes
- Avoir des notions élémentaires sur : les organes fixes, les organes mobiles, les organes de la distribution, les organes de graissage, les organes de refroidissement
- Savoir lire la documentation technique et réglementaire (carnets de bords, bon de travaux,...)



- Connaître les systèmes mécaniques
- Connaître les techniques de contrôle des véhicules, des matériels
- Maîtriser le fonctionnement des différents types d'appareillages électroniques de mesure
- Savoir lire et comprendre un plan (normes et symboles), une notice technique d'entretien, une consigne de sécurité
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, lunettes, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire...)
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité des installations, sécurité des personnes
- Savoir appliquer les protocoles de sécurité
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe

Le mécanicien automobile est chargé de l'entretien, de la réparation et du réglage des organes mécaniques des véhicules à moteur. Il est responsable de la sécurité de la voiture qui lui est confiée. Il établit un diagnostic en cas de panne ou d'accident, localise la panne ou les organes mécaniques défectueux et détermine le mode de réparation. Il répare ou change la pièce endommagée.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Entretien courant du moteur et des organes mécaniques du véhicule
- Identifier le type de véhicule et ses caractéristiques techniques
- Informer les différents responsables des contraintes techniques inhérentes à certains choix
- Effectuer les réglages du moteur, des organes mécaniques et des différents systèmes équipant un véhicule
- Détection et diagnostic de pannes
- Identifier un défaut de fonctionnement et en rechercher méthodiquement la cause
- Evaluer le temps d'intervention
- Utiliser les matériels de contrôle et de diagnostic
- Mesurer, contrôler une usure, un jeu de fonctionnement
- Intervention sur les différents systèmes et circuits du véhicule
- Rédiger un ordre de réparation
- Faire fonctionner les équipements d'atelier : treuil, pont, outillage,...
- Réparer un élément mécanique
- Déposer, échanger ou reposer des éléments mécaniques
- Sécurisation, utilisation et entretien des outillages
- Assurer la maintenance courante de l'outillage et du matériel
- Modifier un équipement pour l'adapter à des contraintes particulières
- Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité
- Contrôle du véhicule
- S'assurer que le véhicule est prêt à rouler en ayant effectué les principaux contrôles : éclairage, freinage, pneumatique, différents niveaux de liquide du véhicule...
- Contrôler son travail
- Réaliser des essais et conduire un véhicule

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître l'organisation générale d'un véhicule
- Savoir intervenir sur :
 - . la carburation, l'alimentation : les différents carburants et leurs caractéristiques, la pompe à essence, l'injection, la suralimentation, les principes de fonctionnement du carburateur, les principaux contrôles et réglages, les incidents de fonctionnement, les différents dispositifs complémentaires l'allumage : magnétisme, électromagnétisme, induction, semi-induction, allumage électrique, transformation basse tension / haute tension, fonctions et caractéristiques : bougie, bobine, alternateur, allumeur, correcteur d'avance, condensateur, approche des systèmes d'allumage électronique et de remplacement l'échappement, les organes de transmission : notions élémentaires sur le rôle et le fonctionnement de l'embrayage, la boîte de vitesses, la transmission et les joints déformables, le pont arrière et le différentiel, la suspension : les différentes technologies utilisées dans la construction automobile, le freinage : principe de la commande hydraulique, les différentes réalisations (tambours, disques), les correcteurs de freinage, les équipements électriques : le circuit de démarrage, le circuit de charge, le circuit d'éclairage et de sécurité, les circuits annexes
- Avoir des notions élémentaires sur : les organes fixes, les organes mobiles, les organes de la distribution, les organes de graissage, les organes de refroidissement
- Savoir lire la documentation technique et réglementaire (carnets de bords, bon de travaux,...)
- Connaître les systèmes mécaniques



- Connaître les techniques de contrôle des véhicules, des matériels
- Maîtriser le fonctionnement des différents types d'appareillages électroniques de mesure
- Savoir lire et comprendre un plan (normes et symboles), une notice technique d'entretien, une consigne de sécurité
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, lunettes, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire...)
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité des installations, sécurité des personnes
- Savoir appliquer les protocoles de sécurité
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe

L'agent réparateur en carrosserie répare par remise en forme ou changement d'éléments les habitacles des véhicules à moteur et les repeints. Il est amené à travailler le métal comme le plastique pour les nouvelles carrosseries.

Il exerce au sein de communes, structures intercommunales, départements, régions.

Il travaille en milieu poussiéreux, bruyant et est en contact avec des agents chimiques.

Son activité requiert une fréquente station debout prolongée et il doit manipuler et porter des charges.

Le port d'accessoires de protection lui est également nécessaire. Ses horaires sont réguliers.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Diagnostic / Gestion de l'équipement et hygiène et sécurité
 - Informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix
 - Analyser un processus de réparation
 - Comprendre et se conformer aux procédures techniques et e sécurité
 - S'adapter à l'évolution des techniques et des produits
 - Assurer le suivi et entretenir les équipements et les matériels
- Dépose et redressement ou remplacement des éléments de la carrosserie
 - Remettre en forme par débosselage, planage, ponçage, ou change par dépose et repose les parties endommagées de la carrosserie
 - Assembler les tôles par soudage, rivetage ou collage
 - Contrôler la qualité du travail
- Préparation des supports et application des apprêts et peinture
 - Réaliser les finitions : étanchéité, insonorisation, branchements et montages
 - Préparer l'application de la peinture
 - Utiliser un pistolet à peinture pneumatique ou une cabine de peinture

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaître les techniques de diagnostic, les opérations de calcul, les outils informatiques, savoir lire un plan et dessiner un croquis
- Avoir des notions de base en électricité et en mécanique automobile
- Connaître le fonctionnement des équipements
- Connaître les risques liés aux produits utilisés
- Connaître le règlement intérieur et les consignes du site, les règles de sécurité au travail et de prévention des risques
- Connaître les gestes et postures de manutention d'objets
- Connaître les procédures d'habilitation des matériels
- Réaliser des tracés géométriques, effectuer des calculs d'effort, calculs et conversions de surfaces et de volumes, prendre des cotes
- Connaître le fonctionnement des équipements
- Avoir des notions de résistance des matériaux
- Avoir des notions de base pour intervenir sur des équipements hydrauliques
- Connaître l'utilisation de différents types de peinture
- Connaître le fonctionnement du matériel
- Avoir des notions en informatique (teintes)